

CINÉMA D'ÉTÉ > Notre guide des films du mois d'août



Mark Webber

Kimi Raikkonen

La Presse
cyberpresse.ca

GRAND PRIX > De jeunes loups aux troussees de Schumi
> Pollock: Villeneuve courra en F1 en 2004 *page F1*

Fernando Alonso

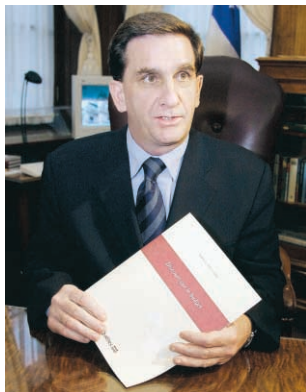
MONTREAL JEUDI 12 JUIN 2003 LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE 119^e ANNÉE > NO 229 > 68 PAGES > 6 CAHIERS 65 ¢ TAXES EN SUS EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > GATINEAU-OTTAWA > 70 ¢

«Oubliez les belles surprises»

Le budget de Séguin consacrera le virage que le gouvernement Charest veut imposer aux finances publiques

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — Le ministre des Finances, Yves Séguin, affirme qu'il fera prendre « un virage important » aux finances publiques en présentant son premier budget aujourd'hui à Québec. Et comme premier changement par rapport au gouvernement péquiste, le ministre libéral a remis à demain la présentation des mauvaises nouvelles, soit les compressions budgétaires.



Yves Séguin

Un imbroglio serait à la source de ce report de dernière minute. Le gouvernement libéral affirmait hier soir ne pas être certain d'obtenir le consentement de l'opposition péquiste afin de pouvoir présenter à la fois le budget et les crédits aujourd'hui, tandis que les péquistes juraient que le gouvernement libéral n'avait qu'à procéder.

Une réduction de 10 % des budgets de fonctionnement de tous les ministères est escomptée dans les crédits que présentera donc demain la présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget. Quant aux budgets de programmes, la Santé pourra toutefois compter sur 240 millions supplémentaires, tandis que les coûts de système à l'Éducation risquent de ne pas être totalement couverts.

Le ministre Yves Séguin a avoué, en recevant hier les journalistes à ses bureaux de la rue Saint-Louis

Voir **SURPRISES** en A4

C'EST REPARTI AU PROCHE-ORIENT!



Photo AP

Un policier analyse la carcasse déchiquetée de l'autobus 14 dans lequel un kamikaze palestinien s'est fait exploser hier après-midi, dans la rue Jaffa, principale artère de Jérusalem. Outre le kamikaze, 16 personnes ont été tuées et 70 autres blessées. En représailles, les hélicoptères israéliens ont mené deux raids à Gaza, tuant au moins 9 Palestiniens.

Une nouvelle flambée de violence compromet la «feuille de route»

d'après AP et AFP

JÉRUSALEM — La « feuille de route » paraît bien compromise après une nouvelle flambée de violence au Proche-Orient. En moins d'une heure, un attentat suicide à Jérusalem et un raid israélien à Gaza ont fait 26 morts et une centaine de blessés hier, au lendemain d'une tentative ratée d'exécution d'un haut dirigeant du Hamas par l'armée israélienne.

À l'heure de pointe de la fin d'après-midi, un kamikaze palestinien déguisé en juif ultra-orthodoxe s'est fait exploser dans un bus dans la rue Jaffa, la principale artère de Jérusalem.

Cet attentat suicide, non revendiqué dans l'immédiat, a fait 17 morts, dont le terroriste, et 70 blessés, dont huit dans un état critique, selon des sources policières et les secouristes.

Moins d'une heure après, un hélicoptère Apache israélien a tiré deux missiles sur une voiture en pleine ville de Gaza, tuant ses deux occupants ainsi que cinq passants. Parmi les morts figurent deux fugitifs du Hamas, Tito Massoud, 35 ans, et Soffil Abou

Voir **VIOLENCE** en A4

| CAISSE DE DÉPÔT |

La gestion de Scraire digne du musée des horreurs

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Gaspillage de centaines de millions de dollars en fonds publics, déboires de Montréal Mode et du somptueux édifice devant abriter les nouveaux bureaux au centre-ville de Montréal, la faiblesse de la gestion de la Caisse de dépôt et placement (CDP) sous la direction de son ancien président, Jean-Claude Scraire, a été mise en lumière hier.

Dans deux rapports accablants dévoilant une kyrielle d'erreurs administratives, la vérificatrice générale du Québec, Doris Paradis, a levé le voile hier sur le laxisme de l'administration de la Caisse. Les bavures de Montréal Mode et le dérapage financier du bureau d'affaires, l'édifice de verre situé près du Palais des congrès, semblent avoir une source commune: le manque de leadership et de rigueur à la barre de la CDP à l'époque.

La caisse de retraite des Québécois a-t-elle été mal administrée? « Ils auraient pu faire mieux, c'est certain », s'est contentée de dire hier Mme Paradis en conférence de presse après avoir fait le tour du musée des horreurs administratives de ces deux dossiers, objets d'une enquête depuis l'automne dernier.



Doris Paradis

Voir **GESTION** en A4

Autres textes en A2 et A3

Officier, mais très peu gentleman...

Accusé de crimes de guerre, le héros anglais de la guerre en Irak est tombé en disgrâce



Photo AP

Le colonel Tim Collins



ISABELLE HACHEY
LA PRESSE À LONDRES

CIGARE aux lèvres et verres fumés, le colonel Tim Collins fut, le temps d'une guerre, la coqueluche des médias britanniques. À la veille de l'offensive en Irak, il avait conquis les coeurs grâce à un discours éloquent, dans lequel il exhortait ses troupes à être « féroces dans la bataille, mais magnanimes dans la victoire ». À faire leur devoir, tout en respectant l'ennemi.

On l'avait comparé à Churchill. Le prince Charles s'était dit « profondément ému » par son discours prononcé au beau milieu du désert. Le président George Bush en avait réclamé une copie pour l'épingler dans le bureau Oval de la Maison-Blanche. Le colonel Collins était devenu le héros dont la Grande-Bretagne, déchirée sur la moralité de la guerre, avait tant besoin.

Aujourd'hui, le héros est tombé en disgrâce. Accusé d'avoir maltraité des soldats et des civils

irakiens, le colonel Collins fait l'objet d'une enquête pour déterminer s'il a commis des « crimes de guerre ». Colérique et batailleur, l'officier de 43 ans aurait notamment frappé un leader irakien à coups de crosse de pistolet, battu des prisonniers de guerre et tiré aux pieds de civils, alors que la vie de ses troupes n'était pas en danger.

En Grande-Bretagne, il n'y a pas que les politiciens, accusés d'avoir manipulé les preuves de l'existence d'armes de destruction massive en Irak, qui sont empêtrés dans une controverse d'après-guerre. Les militaires, aussi, sont éclaboussés par une série d'allégations sérieuses qui portent atteinte à leur réputation de « meilleurs soldats du monde ».

Ainsi, le ministère de la Défense a ouvert une enquête après que Gary Bartlam, un fusilier de 18 ans, a eu la brillante idée de faire développer ses souvenirs d'Irak dans un petit magasin de photos à Tamworth, au coeur de l'Angleterre. Sur l'un des clichés figure un Irakien bâillonné, les mains liées, prisonnier d'un filet suspendu à la fourche d'un chariot élévateur. Il a l'air terrifié. Autour, des soldats s'amuse à la scène. D'autres photos montrent des prisonniers forcés de simuler des actes sexuels, entre eux et avec les soldats.

Voir **OFFICIER** en A4

MON CLIN D'OEIL STÉPHANE LAPORTE

Gagliano n'ira pas au Vatican. Le pape avait peur que sa soutane soit couverte de commandites comme une combinaison de pilote de F1.

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Bandes dessinées	E2	Loteries	A2, A7
Bridge	E6	Mots croisés	E2, F10
Décès	E7	Mot mystère	E2
Êtes-vous observateur		Petites annonces	
	E4	- immobilier	E4, E5
Feuilleton	E2	- marchandises	E5
Forum	A12, A13	- emplois	E5
Horaire spectacles	C4	- automobile	E5, E6, E8
Horaire télévision	C2	- affaires	D2
Horoscope	E6	Quoi faire	B6
Le monde	A9-A11		

MÉTÉO Voir page E3

Généralement ensoleillé
Maximum 22, minimum 13



6 21924 98765 1



25\$ DE RABAIS

Sur toutes les lunettes de soleil en succursale sur présentation de cette annonce.

Offre d'une durée limitée

GREICHE SCAFF

OPTOMÉTRISTES

www.greiche-scaff.com

Plan de protection
Contre les **bris**, la **perte** ou le **vol**.
voir détails en succursale

PARTOUT AU QUÉBEC

Examen de la vue
Vaste choix de montures signées
(514) 336-4444
Sans frais 1 877 667-2020

UN GÂCHIS

Cafouillage dans les subventions aux OSBL

PASCALE BRETON

QUÉBEC – Le gouvernement du Québec verse 1,9 milliard annuellement aux organismes à but non lucratif (OSBL), sans pour autant procéder à l'encadrement nécessaire pour assurer un suivi sur les subventions accordées.

Certains OSBL ont même profité de subventions gouvernementales provenant de plus de cinq programmes différents, constate la vérificatrice générale par intérim, Doris Paradis, dans le premier tome de son rapport annuel 2001-2002 déposé hier à l'Assemblée nationale.

« J'ai constaté que l'intervention du gouvernement, dans le secteur des OSBL, ne résultait pas d'une action concertée efficiente des organismes », déplore M^{me} Paradis en parlant d'une lourdeur administrative.

Il existe quelque 60 000 OSBL dans la province, dont 15 000 sont des organismes de bienfaisance enregistrés (OBE). Ils sont tous exemptés de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur le capital tandis que les OBE peuvent également délivrer des reçus donnant droit à des crédits d'impôt pour les contribuables et à des déductions fiscales pour les sociétés.

Malgré tout, il n'existe pas d'encadrement par le gouvernement qui, dans bien des cas, démontre même une méconnaissance des organismes en question. Ils ne sont soumis à aucune règle d'éthique claire et leur surveillance est limitée. Le risque de conflit d'intérêts est d'autant plus élevé.

La vérificatrice note aussi que 40 % des OSBL, qui sont tenus de produire une déclaration de revenus, ne l'ont pas fait en 2001. « Si le gouvernement n'encadre pas bien sa gestion des subventions aux OSBL, c'est difficile pour lui de savoir ce que ça a donné, son 1,9 milliard », dit-elle.

Manque de communication

Elle recommande d'ailleurs aux ministères d'accompagner les subventions d'objectifs précis et d'indicateurs de performance afin d'assurer un suivi plus rigoureux. La gestion « en vase clos » et le manque de communication entre les

différents programmes est également montré du doigt. Pour résoudre ce problème, M^{me} Paradis recommande la création d'un guichet unique.

Parmi les exemples contenus dans le rapport, on apprend que le gouvernement a injecté 120 millions depuis 1995 dans le programme de restauration d'édifices et d'oeuvres d'art piloté par la Fondation du patrimoine religieux du Québec.

« On ignore dans quelle mesure l'objectif est atteint et s'il faudra affecter des sommes supplémentaires à ce programme pour y parvenir », peut-on lire dans le rapport puisque les travaux de restauration sont partiels dans les 13 dossiers vérifiés.

Autre exemple, le ministère des Affaires municipales, par l'intermédiaire du Fonds de développement de la métropole, a dégagé une somme de quatre millions pour un projet de construction de résidences pour étudiants. D'abord estimé à 12,5 millions, le projet a rapidement grimpé à 21 millions. Faute de liquidités suffisantes, le Fonds s'est finalement retiré du projet en février 2002 et le gouvernement a dû s'engager à verser cinq millions supplémentaires par le truchement d'un autre programme pour arriver à finaliser le projet.

« Contrôle insuffisant »

La vérificatrice générale sonne aussi l'alarme en ce qui a trait à l'organisation de bingos et de tirages, deux sources importantes de financement pour plusieurs OSBL.

La Régie des alcools, des courses et des jeux, responsable de délivrer les permis, devrait assurer un suivi plus adéquat des règles, estime M^{me} Paradis. « Même si elle calcule les pourcentages de rendement et de frais des organismes, elle continue à remettre des licences à ceux qui ne suivent pas l'ensemble de ces règles et n'a enlevé la licence de bingos qu'à un seul organisme qui ne s'y conformait pas », indique le rapport.

Le danger de cette « insuffisance de contrôle » sur les activités de bingo — une industrie qui connaît des difficultés depuis quelques années — est inquiétante parce que la Régie n'a pas l'assurance que les profits sont tous déclarés et utilisés aux fins prévues.



Photothèque, La Presse ©

Dans son rapport spécial sur la construction du nouveau siège social de la Caisse de dépôt et placement, (ci-dessus, croqué en décembre dernier), la vérificatrice générale Doris Paradis brosse un tableau très critique de la gestion de ce chantier important.

CONSTRUCTION DU SIÈGE SOCIAL

Les administrateurs de la Caisse ont manqué de rigueur

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le Complexe CDP Capital devait symboliser la transparence et la puissance de la Caisse de dépôt. L'édifice en verre du Quartier international rappellera longtemps le manque de rigueur et la folie des grandeurs d'administrateurs qui ont perdu le contrôle d'un projet ambitieux.

Dans son rapport spécial sur la construction du nouveau siège social de la Caisse, la vérificatrice générale Doris Paradis brosse un tableau très critique de la gestion de ce chantier important. « Le manque de suivi budgétaire et l'éparpillement des responsabilités ont empêché la Caisse d'avoir un portrait complet et fiable de la situation afin d'apporter les correctifs appropriés en temps opportun », a soutenu M^{me} Paradis, en conférence de presse, hier.

Le coût total du complexe, qui comprend trois autres édifices, atteindra 418 millions de dollars. « Des coûts beaucoup plus élevés que ceux d'immeubles comparables à Montréal », constate-t-elle. Par exemple : les locaux sont évalués à 450 \$ le pied carré comparativement à 290 \$ en moyenne dans d'autres édifices. La valeur du complexe de la Caisse de dépôt est de 37 % inférieure à son coût, une dévaluation de 141 millions.

L'information transmise par la CDP sur ce projet comportait bien des lacunes. En juin 2000, on a annoncé que l'immeuble coûterait 102 millions, alors que deux mois avant, le conseil d'administration de la caisse s'était fait présenter un projet déjà évalué à 185 millions. Pour l'édifice principal, l'immeuble en verre devant le Palais des congrès, la facture sera de 285 millions, un dépassement de 19 % par

rapport au dernier budget approuvé par le conseil d'administration de la Caisse, et près du triple du coût estimé à l'origine.

« Le suivi budgétaire qui aurait dû être centralisé et effectué rigoureusement pour un projet de cette envergure a été inadéquat », constate la vérificatrice. Jusqu'à l'automne dernier, alors que le projet faisait l'objet de reportages percutants, la Caisse n'avait pas de « portrait complet et fiable de la situation », ce qui l'a empêché d'apporter des correctifs avant que les coûts ne dérapent.

L'administration d'Henri-Paul Rousseau est « généralement d'accord » avec ces conclusions, mais souligne qu'il s'agit d'un projet à très long terme qui ne peut être évalué en fonction de sa valeur marchande. Aucun soupçon de fraude ou de malversation n'apparaît dans le rapport de la vérificatrice. « Les contrats ont été octroyés selon les règles », insiste l'administration. Le projet de construction a été coûteux, reconnaît la CDP. Son ampleur et sa complexité ont été sous-estimées à l'origine.

Pendant longtemps, le conseil d'administration de la Caisse — qui compte dans ses rangs le sous-ministre des Finances, le président de la Régie des rentes, les présidents de la CSN et de la FTQ — a été laissé dans le noir, déplore la vérificatrice. Le projet s'est déroulé « sans que le conseil d'administration n'obtienne des suivis réguliers ».

Ce n'est qu'en novembre 2002, au moment où *La Presse* a dévoilé des dépassements de coûts importants, que le conseil d'administration a pris connaissance des approbations budgétaires du complexe, alors de 363 millions. On avait même omis de comptabiliser les frais d'équipement informatique de 10 millions, bien qu'ils étaient déjà connus.

Coûts excédentaires

Les raisons de ces coûts excédentaires sont nombreuses. Il y a d'abord le choix de l'emplacement : la construction au-dessus de l'autoroute et d'une ligne de métro a fait grimper la facture de 18 millions. La volonté de l'administration de Jean-Claude Scraire de respecter l'échéance de 2002 a aussi forcé les dirigeants à faire accélérer les travaux dès l'étape des fondations, une facture supplémentaire de 30 millions.

Le mode de construction « accéléré » a occasionné plusieurs problèmes évidents, sans compter les 4,3 millions qui ont dû être versés aux entrepreneurs pour les heures supplémentaires. Des appels d'offres ont été lancés avant même que la conception du projet ne soit terminée. Pour le siège social et l'édifice Herald, 2200 demandes de modifications ont été transmises par les professionnels aux entrepreneurs.

Parmi les dépenses importantes, il y a le mobilier et les ordinateurs. Le prix payé pour les postes de travail a été de 18 % supérieur à celui dans le secteur public. La décision de remplacer tout le mobilier a coûté 9,5 millions et les écrans d'ordinateur, 1,7 million. La Caisse estimait qu'il fallait respecter le « concept » d'aménagement proposé. Or, deux filiales ont demandé de garder leur ameublement pour limiter les coûts.

Et l'ironie veut que dans cet édifice où les cloisons sont en verre, il y ait de sérieux problèmes d'insonorisation et de confidentialité. La Caisse devra dépenser « au moins » 4 millions pour ajouter des cloisons et des stores.

AUTRES POINTS SAILLANTS

- > L'absence de planification à l'Institut de la statistique du Québec entraîne des dépassements de coûts, des pertes importantes et constitue un facteur non négligeable du déficit de 900 000 \$, épongé par une subvention gouvernementale en février 2003.
- > Plus de 40 % des appels faits au gouvernement ont connu « un chemin laborieux » : renvoi à une boîte vocale, communication coupée, ligne occupée. Par contre, le délai d'attente est court — moins de 16 secondes — et en moins d'une minute, le demandeur réussit généralement à obtenir les renseignements désirés. Deux fois sur trois, la qualité de la réponse est satisfaisante.
- > L'implantation du projet GIRES (Gestion intégrée des ressources) connaît du retard par rapport à l'échéancier prévu, s'inquiète la vérificatrice générale. Un seul des cinq sites pilotes avait complété l'étape de positionnement global au 1^{er} avril 2003. Le gouvernement ne dispose toujours pas d'une vision globale des coûts et des avantages de GIRES. Le projet a tout de même progressé de manière significative au cours de la dernière année, lui qui doit être totalement opérationnel en 2006, note Doris Paradis.
- > La vérificatrice générale par intérim a fait un suivi des recommandations qui avaient été faites au fil des ans. Le rapport démontre que 78 % des recommandations ont suscité des gestes concrets, mais qu'un peu moins de la moitié sont jugés satisfaisants.



Photo PC ©

La vérificatrice générale Doris Paradis.

BVLGARI

bvlgari-bvlgari

Célébrons 25 ans d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

montréal - 2020, rue de la montagne - tél (514) 845-4651

3129143A

ADMINISTRATIF

Des dépenses déraisonnables

Chantal Lévesque n'entend pas rembourser un sou

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Frais de voyages injustifiés, note de frais déraisonnables remboursées sans pièces justificatives et bonus au rendement accordés de façon arbitraire : les patrons de Montréal Mode ont eu droit à un traitement royal pendant les trois ans de l'aventure.

Si on ne peut parler de fraude, on doit constater tout au moins un laxisme évident dans la gestion des fonds publics, déplore la vérificatrice générale, Doris Paradis.

« La fraude découle d'un acte intentionnel, il y a une manoeuvre trompeuse en vue d'obtenir des avantages indus », a précisé hier M^{me} Paradis, soulignant que dans le cas de Montréal Mode, si des frais de dépenses « déraisonnables et personnelles » ont été remboursés aux dirigeants, il ne saurait être question de malversation.

Vive réplique hier de l'ex-présidente de Montréal Mode : « Je sais maintenant qu'on peut être sans tache et quand même être lapidée sur la place publique », a dit Chantal Lévesque, persuadée que le dernier chapitre sombre de Montréal Mode a surtout « servi des intérêts politiques ».

Bien qu'excessives, les réclamations de Chantal Lévesque, présidente de Montréal Mode, et de son mari, vice-président marketing, « ont été faites de façon transparente, avec des pièces, et souvent c'était même indiqué : dépenses personnelles », de souligner la vérificatrice.

Recours possibles

Dans sa réponse au rapport hier, le président de la Caisse de dépôt, Henri-Paul Rousseau, souligne dans un premier temps que le vérificateur n'a constaté aucune « situation de fraude ou de malversation qui conduirait à une plainte en vertu du Code criminel ». La Caisse de dépôt va confier ce dossier à ses procureurs « avec le mandat d'examiner les recours possibles en tenant compte de tous les éléments du dossier ».

Mais l'affaire est déjà tranchée dans l'esprit de l'ex-présidente de Montréal Mode, Chantal Lévesque : pas question de rembourser un sou. « Ces frais étaient considérés comme des dépenses nécessaires pour mon travail. Ces dépenses ont été autorisées, déclarées et remboursées, et je n'ai pas à les rembourser », a répliqué hier M^{me} Lévesque.

Pour une société publique, de nombreux frais paraissent carrément déraisonnables, couvrant des dépenses personnelles. On a remboursé des cadeaux de plus de 500 \$ à des employés de Montréal Mode, des dépenses de pharmacie ou d'épicerie, des factures d'alcool et même les frais d'intérêts de la carte de crédit de Chantal Lévesque, soit des frais non justifiés atteignant 7723 \$.

Sur trois ans, de janvier 1999 à décembre 2002, les fonds publics auront remboursé un total de 602 000 \$ de frais aux trois principaux patrons de Montréal Mode, M^{me} Lévesque, son mari, Claude Gilbert, et le vice-président aux Finances, Alain Lévesque. De ces notes de frais, 74 900 \$ paraissent « non justifiés » et 69 000 \$ sont « insuffisamment motivés ». En repas seulement, on retrouve 32 000 \$ de frais non justifiés et 13 000 \$ d'informations insuffisantes. Les frais de voyage non justifiés sont de 21 000 \$, tandis qu'on n'a pas retrouvé les pièces justificatives pour des factures de voyage de 23 000 \$.

Les frais non justifiés sont « soit déraisonnables, soit engagés à des fins personnelles ou au-delà des limites prescrites par la Caisse », explique le rapport. Les notes de repas arrivent sans qu'on sache qui a été invité. Compte tenu de leur fréquence, ces repas semblent carrément déraisonnables, estime la vérificatrice. Ainsi les fonds publics ont payé 43 % des diners de M^{me} Lévesque et 70 % de ceux de son mari qui a pris 137 repas d'affaires sur 196 jours ouvrables.

M^{me} Lévesque avait déjà défrayé la chronique pour une histoire de vêtements griffés payés par les fonds publics. Lors de son embauche, en 1999, son contrat prévoyait une somme annuelle de 5000 \$ pour l'achat de vêtements, limite doublée l'année suivante. Son conjoint avait droit à 6000 \$ à ce chapitre.

Leur rémunération paraissait toutefois passablement généreuse. Le salaire de base de M^{me} Lévesque était de 161 000 \$, en moyenne, auquel il faut ajouter 82 000 \$ par année de bonus, des primes à la performance accordées sans qu'aucun objectif n'ait été fixé et en dépit de l'échec du projet. Son mari a obtenu 141 000 \$ par année, en moyenne, en plus d'avoir droit lui aussi à une prime annuelle de 82 000 \$.

Réplique

Répliquant aux observations accablantes de la vérificatrice, M^{me} Lévesque a soutenu hier que Montréal Mode a été gérée « dans un esprit entrepreneurial avec les règles propres à son secteur d'activité, dans le but d'atteindre des objectifs de rendement élevés ». C'est le niveau de ces objectifs qui a incité la Caisse de dépôt à confier les commandes de l'entreprise à des gens du milieu de la mode. « Toutes les dépenses effectuées par les dirigeants de Montréal Mode dans l'exercice de leur fonction étaient justifiées et conformes aux normes du secteur, ou faisaient partie des conditions de travail accordées aux dirigeants dans leurs contrats d'emploi », poursuit M^{me} Lévesque.



Photothèque, La Presse ©

« Je sais maintenant qu'on peut être sans tache et quand même être lapidée sur la place publique ». C'est en ces termes que Chantal Lévesque (ci-dessus), présidente du groupe Shan, a réagi au rapport de la vérificatrice générale Doris Paradis.

Revente illégale

La vérificatrice dénonce la transaction qui a permis au groupe Shan de récupérer l'actif de Montréal Mode

DENIS LESSARD

QUÉBEC — La transaction par laquelle la Caisse de dépôt a revendu le groupe Shan aux anciens propriétaires, Chantal Lévesque et Claude Gilbert, est illégale, estime la vérificatrice générale dans un rapport accablant sur l'aventure de Montréal Mode qui aura coûté 30 millions aux contribuables.

Cette opération financière « n'est pas conforme à la loi constitutive de la Caisse », affirme la vérificatrice, Doris Paradis, dans le rapport déposé hier à l'Assemblée nationale où elle relève « l'accumulation de nombreuses erreurs stratégiques et de lacunes administratives » dans toute l'aventure de Montréal Mode, une incursion malheureuse de la Caisse de dépôt alors dirigée par Jean-Claude Scraire.

Jamais l'administration de la Caisse dans ce dossier n'a démontré « la gouvernance forte et active que commandait ce projet audacieux et novateur », résume-t-elle. Montréal Mode n'est jamais parvenu à intégrer les créateurs et a opté pour des partenariats qui ont donné de bien piètres résultats. Personne n'a pu corriger le tir « et au terme de ce projet, la Caisse aura perdu la presque totalité des 29,8 millions de dollars provenant de l'avoir des déposants », conclut la vérificatrice.

Fondatrice de Shan avec son mari, M^{me} Lévesque a d'abord vendu sa compagnie à la Caisse de dépôt pour 2,3 millions. Son entreprise de maillots de bain devait devenir le noyau central de Montréal Mode, et sa pro-

priétaire, présidente de la société. Celle-ci, propriété à 100 % de la Caisse de dépôt, était destinée à promouvoir ce secteur de l'industrie. Or, après trois ans de mécontentement des créateurs, d'investissements risqués et de faillites, la Caisse de dépôt, sous la férule d'Henri-Paul Rousseau, a décidé en novembre dernier d'arrêter les frais et de radier les 30 millions des fonds de pension injectés dans ce secteur fragile.

Montréal Mode devait à l'origine favoriser la croissance des ventes des stylistes québécois. On promettait des bénéfices nets à compter de 2002 et des ventes de 25 millions en 2004. Les partenaires devaient, eux, obtenir des revenus de 65 millions à compter de l'an prochain. « Après trois ans et demi d'existence, force est de constater qu'aucun des objectifs de Montréal Mode n'a été atteint », résume le rapport.

La transaction était légale, réplique Rousseau

Après l'acquisition de Shan, la Caisse y a investi plus de 9 millions. Le couple Lévesque-Gilbert a racheté en novembre 2002 le groupe Shan pour une somme nominale mais devra éponger des dettes de 400 000 \$, somme en bonne partie avancée par la Caisse. Pour la CDP, la revente de l'actif à Shan était le scénario le plus susceptible de minimiser les pertes financières, étant donné que la compagnie ne pouvait exister sans sa fondatrice, explique-t-on. La Caisse a obtenu deux avis juridiques indiquant qu'elle pouvait rétrocéder cet actif à ses anciens mandataires, contrairement à l'avis de la vérificatrice.

« C'est notre seul point de désaccord avec le rapport du vérificateur sur le dossier de Montréal Mode, a déclaré hier le président de la CDP, Henri-Paul Rousseau. Les deux vérificateurs nous disent que la transaction

était légale et conforme au mandat de la Caisse », a-t-il ajouté, soulignant que M^{me} Paradis avait appuyé ses objections sur des détails techniques.

« Nous continuerons de considérer cette transaction légale, à moins qu'un tribunal d'experts en décide autrement », a dit M. Rousseau. Mais clairement, la Caisse ne prendra pas 100 % des parts d'une entreprise, comme elle l'avait fait dans Montréal Mode, a-t-il promis.

Première crise en 1999

Deux mois après son lancement à l'automne 1999, Montréal Mode est déjà en pleine crise. Le taux de roulement du personnel est de 28 %, deux des trois stylistes associés à l'aventure se retirent avant la fin de la première année et le dernier part un an plus tard. Devant l'échec de la formule, Montréal Mode se tourne vers des acquisitions, des « investissements dans des partenariats stratégiques qui ne sont pas soutenus par des informations fiables et ne sont pas réalisés avec la prudence attendue d'un gestionnaire d'avoirs collectifs ». Montréal Mode fait des paris coûteux, investit 6,5 millions « de manière imprudente » dans Montfort, notamment, et 3,1 millions dans une compagnie qui a fait faillite en février dernier. Pour Riveland Nouvelle SA, Montréal Mode se porte garant 3,4 millions de prêts, sans même avoir en main les états financiers vérifiés. Des « irrégularités comptables majeures » apparaissent, les marques ne sont pas protégées et à la fin de 2001, l'entreprise est liquidée.

Rio Sud est achetée pour 6,7 millions, essentiellement en raison de son réseau de distribution. Quinze mois plus tard, l'entreprise sera évaluée à 2,4 millions, soit une perte de 60 %, et sera sous peu mise en vente.

Séguin veut réformer la Caisse

MARIO CLOUTIER

YVES SÉGUIN reformera la Caisse de dépôt et de placement à l'automne. Le ministre des Finances libéral veut une nouvelle gouvernance à la Caisse qui servira de modèle à d'autres sociétés d'État comme la SGF. Il souhaite également obtenir un meilleur droit de regard sur ce que fait la CDP.

Le ministre Séguin admet que la Caisse doit fonctionner à distance du gouvernement, « mais ça ne veut pas dire qu'une société d'État peut décider toute seule dans

son coin comment elle peut se gérer et ne pas répondre, sauf à elle-même avec un rapport annuel », d'expliquer M. Séguin.

Tout en réitérant sa « totale confiance » en l'actuel président, Henri-Paul Rousseau, M. Séguin souligne qu'il travaillera avec lui afin de revoir la loi de la CDP. Afin d'améliorer la transparence de la Caisse, un rapport de gouvernance recommandait déjà en mars dernier de scinder les postes de président et de président du conseil. La réforme de la Caisse comportera des « balises sérieuses et rigoureuses », affirme le ministre Séguin qui s'attend à une « meilleure attitude dans l'ensemble des décisions de la Caisse ». Il est « inacceptable que des

fonds publics soient dépensés aussi facilement », ajoute le ministre des Finances.

Laisser-aller péquiste, selon Séguin

En marge du rapport de la vérificatrice générale, M. Séguin se pose de nombreuses questions sur l'ancienne direction de la Caisse et le laisser-aller apparent, selon lui, du gouvernement péquiste. Il s'est dit « surpris » des dépassements des coûts dans le cas de Montréal Mode et de la construction du nouveau siège social de la Caisse.

« Quel a été le rôle du gouvernement du Québec qui a vu ces projets se construire et qui a semblé peu soucieux d'en vérifier la sobriété et le coût global ? » demande-t-il.

Chrétien aura du mal à gouverner à l'automne, croit Lucienne Robillard

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Sans aller jusqu'à demander à Jean Chrétien qu'il devance la date de sa retraite de la vie politique, la présidente du Conseil du Trésor, Lucienne Robillard, estime que le premier ministre aura de la difficulté à gouverner le pays à l'automne une fois que les militants lui auront choisi un successeur.

Mettant fin à la neutralité qu'elle s'est imposée en raison des fonctions importantes qu'elle occupe au sein du gouvernement Chrétien, M^{me} Robillard a donné hier son appui à Paul Martin dans la course à la direction du Parti libéral.

Ce faisant, M^{me} Robillard a convenu que la situation se corsera pour son propre gouvernement une fois que le nouveau chef aura été élu en novembre, d'autant plus que M. Chrétien a la ferme intention de rester aux commandes à Ottawa jusqu'en février 2004, soit trois mois après que son successeur aura été choisi.

« C'est déjà difficile à l'heure actuelle, mais on réussit à gouverner le pays, a déclaré hier M^{me} Robillard dans une entrevue accordée à *La Presse*. Cet automne, ça va être encore plus difficile. Après le vote du mois de septembre (le choix des militants qui participeront au congrès) et le congrès de novembre (l'élection du chef), c'est sûr que ça va devenir encore plus difficile à mon point de vue. »

Interrogée pour savoir si M. Chrétien devrait devancer la date de sa retraite de la politique, M^{me} Robillard a répondu qu'il incombe au premier ministre et à lui seul de prendre une telle décision. « C'est à lui à décider s'il voit à l'automne que c'est très, très difficile. Mais je lui laisse cette décision », a expliqué la ministre.

M^{me} Robillard est devenue hier le 20^e ministre au sein du gouvernement Chrétien à donner son appui à Paul Martin, meneur incontesté dans cette course. Au Québec, les ministres Pierre Pettigrew (Commerce international), Denis Coderre (Immigration) et Denis Paradis (secrétaire d'État Amérique latine et Afrique) appuient Paul Martin, tandis que le ministre de la Justice, Martin Cauchon, appuie John Manley.

Quant au ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, et au ministre responsable du Développement régional au Québec, Claude Drouin, ils n'ont pas encore fait connaître leurs intentions. En entrevue, hier, M^{me} Robillard a dit avoir observé une certaine neutralité jusqu'à la fin de la présente session parlementaire à cause des fonctions d'arbitrage qu'elle doit exercer entre ses collègues au sein du cabinet.

M^{me} Robillard a précisé qu'elle accorde son appui à Paul Martin parce qu'il a, selon elle, toutes les qualités d'un leader qui reconnaît l'importance de forger des compromis pour gouverner dans les intérêts supérieurs du pays. L'annonce de M^{me} Robillard survient à quelques heures du dernier débat entre les trois candidats, qui aura lieu samedi à Saint-Hyacinthe.

Les Communes adoptent la loi sur le financement des partis

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Suivant le chemin tracé par René Lévesque et par sa loi de 1977 sur le financement populaire des partis politiques au Québec, Jean Chrétien a finalement réussi à faire adopter hier en fin de journée aux Communes par un vote de 172 à 62, soit avec l'appui du Bloc québécois et du NPD, son propre projet de loi qui limite désormais les contributions des entreprises et des syndicats aux partis politiques fédéraux à 1000 \$.

Lorsque le premier ministre avait présenté son projet de loi controversé le 11 février dernier aux Communes, il avait affirmé que la loi mise en place à l'époque au Québec par René Lévesque avait fait avancer la démocratie. À son tour, M. Chrétien souhaitait libérer les partis politiques d'une dépendance indue aux grandes entreprises et aux grandes centrales syndicales. Il a donc ajouté un morceau de taille hier à l'héritage politique qu'il entend laisser avant son départ à la retraite en février 2004.

Pour arracher cette victoire, M. Chrétien a accepté notamment que la somme que versera l'État aux partis politiques passe de 1,50 \$ à 1,75 \$ pour chacun des votes reçus par un parti politique. Il a également accepté que la contribution maximum des individus à un parti politique soit réduite de

10 000 \$ — sa proposition initiale — à 5000 \$.

Devant l'acharnement de l'opposition officielle à faire trainer le débat aux Communes, les libéraux ont d'ailleurs imposé le bâillon au débat sur le projet de loi.

M. Chrétien n'a pas en revanche eu autant de facilité à convaincre ses troupes de faire adopter à toute vapeur d'autres législations auxquelles il tient beaucoup, ne serait-ce que celle sur la gouvernance des autochtones ou celle sur l'interdiction du clonage humain.

Qu'à cela ne tienne, le chef du gouvernement a déclaré mardi que tous ces projets de loi seront encore au menu des travaux parlementaires après la pause estivale et qu'ils seront alors traités avec diligence, un point de vue qui n'est pas partagé par tous les députés de sa formation, en particulier par son éventuel successeur, Paul Martin, qui n'a pas hésité récemment à enrayer la machine de son chef en clamant que lui, une fois au pouvoir, ne mettrait pas à exécution la loi sur la gouvernance des autochtones, une loi qu'il considère inapplicable et mal venue. La sortie de M. Chrétien mardi mettait aussi un terme aux rumeurs qui voulaient que la session parlementaire soit prorogée en septembre en raison de la course à la direction du parti.

Les discussions se poursuivaient d'ailleurs hier entre les partis politiques pour mettre un

terme aux travaux de la Chambre dès vendredi, plutôt qu'à la date prévue du 20 juin.

Le premier ministre a bel et bien l'intention de s'agripper fermement au pouvoir et d'ordonner la reprise des travaux aux Communes à l'automne même si, le 27 septembre, les Canadiens sauront qui sera le prochain chef du PLC et du gouvernement. En effet, à cette date, tous les délégués pour le congrès libéral de novembre à la direction auront été choisis et M. Martin pourrait avoir dès lors la certitude qu'il sera élu dès le premier tour de scrutin. Jean Chrétien n'a nullement prêté attention à ce fait cette semaine en annonçant qu'il mènerait à terme à l'automne son menu législatif.

Outre le projet de loi sur la gouvernance des Premières Nations (C-7) et celui sur la reproduction assistée (C-13) qui veut interdire le clonage humain, d'autres projets législatifs sont en attente aux Communes ou dans les comités et risquent de ne jamais aboutir. Les projets de loi C-20 sur la pornographie infantile ; C-22 sur la loi du divorce ; C-23 sur la création d'un registre national des personnes reconnues coupables de crimes sexuels, et C-38 sur la décriminalisation de possession faible de marijuana, sont dans cette catégorie, tout comme le projet de loi sur la cruauté envers les animaux et celui sur les changements à la loi sur la citoyenneté.



LA VOLVO S60 PERFORMANCE EN PUISSANCE. LA VOLVO S60 2004.

BIEN ÉQUIPÉE À PARTIR DE
479 \$*
/MOIS 48 MOIS

JOHN SCOTTI AUTO LTÉE
4315, boul. Métropolitain Est
Saint-Léonard (514) 725-9394

VOLVO DE BROSSARD
9405, boul. Taschereau
Brossard (450) 659-6668

VOLVO LAVAL
1436, boul. St-Martin Ouest
Laval (450) 667-4960

UPTOWN VOLVO
4900, rue Paré
Montréal (514) 737-6666

FRANKE VOLVO
180, rue Principale
Sainte-Agathe (819) 326-4775

VOLVO POINTE-CLAIRE
15, Auto Plaza, Pointe-Claire (514)
630-3666

AUTOMOBILES CHICOINE INC.
855, rue Johnson, Saint-Hyacinthe
(450) 771-2305

S60 2.5T 2004 CARACTÉRISTIQUES DE SÉRIE AVEC GROUPE PREMIUM
BOÎTE DE VITESSE AUTOMATIQUE À 5 RAPPORTS • ROUES EN ALLIAGE DE 16 PO • MOTEUR TURBO 2,5 L DE 208CH. • SYSTÈME DE CLIMATISATION ÉLECTRONIQUE À DEUX ZONES • TOIT OUVRANT TÉLÉCOMMANDÉ • SIÈGE DU CONDUCTEUR À RÉGLAGE ÉLECTRIQUE • SIÈGES CHAUFFANTS À DEUX RÉGLAGES • DÉVERROUILLAGE DES PORTES TÉLÉCOMMANDÉ • CHAÎNE STÉRÉO HAUT DE GAMME AVEC LECTEUR CD ENCASTRÉ • MIROIRS LATÉRAUX AVEC MÉMOIRE • REVÈTEMENT DES SIÈGES EN CUIR • SIÈGE DU PASSAGER À RÉGLAGE ÉLECTRIQUE • HOMELINK • INCRUSTATIONS À EFFET BOIS • RÉTROVISEUR À GRADATION AUTOMATIQUE • UN ARSENAL DE CARACTÉRISTIQUES DE SÉCURITÉ PROPRES À VOLVO

*Le PDSF pour la S60 2.5T 2004 est de 41 495 \$. Offre d'une durée limitée consentie uniquement aux clients admissibles par les concessionnaires Volvo participants et les Services financiers d'Automobiles Volvo du Canada, sur approbation du crédit. Exemple de crédit-bail pour une S60 2.5T 2004 avec groupe premium PDSF 44 495 \$: 479 \$ par mois, terme de 48 mois, acompte de 4 895 \$. Total des mensualités : 22 992 \$. Prix d'achat à la fin du bail : 23 979,85 \$. Votre mensualité peut varier selon les équipements optionnels choisis. Première mensualité et dépôt de garantie de 600 \$ payables à la livraison. Allocation de 20 000 km par an (0,08 \$ du km excédentaire). Taux d'intérêt annuel de 5,8 % à la location. Frais de transport et de livraison (1 150 \$), taxes, immatriculation, assurance, redévance PPSA et frais du concessionnaire en sus. Le concessionnaire peut vendre/fournir à un prix inférieur. Offre valide jusqu'au 30 juin 2003. Certaines conditions s'appliquent. Votre concessionnaire Volvo vous donnera tous les détails. © 2003 Automobiles Volvo du Canada Ltée. ** Volvo pour la vie™ est une marque déposée utilisée sous licence par Automobiles Volvo du Canada Ltée. Pensez à toujours boucler votre ceinture de sécurité. Visitez le site www.volvocanada.com.

**Vous ne voulez
manquer aucune
de vos émissions
préférées ?**

**Le récepteur vidéo
personnel ExpressVu
peut enregistrer
jusqu'à 55 heures
de programmation.**



Et bien simple.

3149304A

FLOWING LINES
Par Kaufmann de Suisse

MAINTENANT OUVERT
785 MADISON NY, NY

Bague à diamants
prix à partir de 1 600 \$

Bandes
souples en
métal précieux
conférant une allure
audacieuse, tempérée par
les courbes naturelles et féminines.
Son aspect unique, fait d'audace et de douceur, confirme votre
individualité - une allure européenne à la fois décontractée et élégante.

Fait à la main dans notre atelier à Montréal, pour vous!

KAUFMANN de SUISSE
DEPUIS 1954

MONTRÉAL: 2195 CRÉSCENT, (514) 848-0595
PALM BEACH: FLORIDA, 210 WORTH AVENUE, (800) 832-2808
NEW YORK: 785 MADISON AVENUE, (212) 249-5700
www.kaufmanndesuisse.com

Papa, dites à vos enfants ce que vous voulez réellement pour la fête des Pères!

Épargnez jusqu'à 100\$ sur des téléphones à rabat EN PLUS achetez 1 accessoire et obtenez-en 1 GRATUITEMENT*!

Motorola V60 129⁹⁹\$^{reg}

Motorola V66 49⁹⁹\$^{reg}

Motorola T720g 179⁹⁹\$^{reg}

LA CABINE TÉLÉPHONIQUE®

Panasonic GD88 avec appareil photo intégré

- Appareil photo intégré
- 16 sonneries polyphoniques
- Accès mobile à Internet
- Mémo vocal
- Fonction mains libres intégrée
- Commande vocale
- Modem intégré

449⁹⁹\$^{reg} 549⁹⁹\$

ROGERS AT&T COMMUNICATIONS SANS FIL

Motorola T720g avec écran couleur grand format

- Conception unique et écran couleur grand format
- Commande vocale
- Affichage externe à 2 lignes
- Messagerie texte
- Accès mobile à l'Internet et courriel sans-fil
- Sonneries polyphoniques

EN PRIME crédit de 50\$ en magasin

43 magasins pour mieux vous servir au Canada!

MONTRÉAL

- Carrefour Angrignon
- Carrefour Laval
- Centre Eaton Montréal
- Centre Fairview
- Centre Rockland
- Galerias D'Anjou
- Les Galerías Rive-Nord
- Place Rosemère
- Place Vertu
- Promenades St-Bruno

*Rogers Communications Inc. Utilisé sous licence. **AT&T Corp. Utilisé sous licence. *Prix après crédit sur la facture et remise postale applicables aux nouvelles mises en service avec abonnement de 2 ans sur certains forfaits de Rogers AT&T Communications sans fil. Offre en vigueur jusqu'au 15 juin 2003. Sous réserve d'approbation de crédit. Détails en magasin. Jusqu'à épuisement des stocks.

Martin déterminé à reconnaître le mariage gai

Presse Canadienne

UNE FOIS DEVENU premier ministre du Canada, Paul Martin n'hésiterait pas à reconnaître le mariage entre conjoints de même sexe.

« Si c'est une question de droit, c'est réglé », a affirmé hier le candidat à la direction du Parti libéral du Canada, en marge d'une rencontre avec des groupes de femmes du PLC à Québec.

La communauté homosexuelle a remporté une victoire importante, mardi, lorsque la Cour d'appel de l'Ontario a statué que « l'actuelle définition du mariage dans la *Common Law* viole le droit à l'égalité des couples en fonction de leur orientation sexuelle ». Des jugements similaires ont été rendus en Cour supérieure au Québec de même qu'en Colombie-Britannique.

La décision des trois juges ontariens oblige le gouvernement fédéral à modifier dès maintenant ses lois pour reconnaître le mariage homosexuel, mais le ministre de la Justice, Martin Cauchon, pourrait toujours décider d'en appeler.

En ce qui le concerne, Paul Martin estime que le gouvernement du Canada ne peut faire perdurer la discrimination à l'égard des couples gais qui aspirent au mariage. « On ne peut faire de la discrimination entre les Canadiens, c'est une question de droit. Lorsque la question de l'obligation alimentaire entre conjoints de même sexe s'est posée il y a quelques années, j'avais dit : « on ne va pas en appel », a rappelé M. Martin.

Le ministre Cauchon attend le rapport du comité permanent de la Justice avant de décider s'il en appelle. Le comité, où siègent certains députés farouchement opposés au mariage homosexuel, doit soumettre une série de recommandations.

« Il y a plusieurs options que le gouvernement peut choisir. Mais une chose est claire, si la cour décide que c'est une question de droit, c'est une question de droit et il ne faut pas faire de discrimination », a insisté M. Martin.



Photo CP

Lisa Lachance et Heather Gass s'embrassent après avoir obtenu hier l'autorisation de se marier de la ville d'Ottawa, après le jugement de la Cour d'appel de l'Ontario reconnaissant le mariage aux personnes de même sexe.

Le comité pourrait proposer de modifier la définition du mariage comme l'ordonne la Cour, ou suggérer le retrait du fédéral de ce champ de responsabilité pour le renvoyer aux autorités religieuses. La création d'une union civile, similaire à celle que le Québec a récemment adoptée, figure aussi dans les cartons du comité.

Tandis que le ministre Cauchon

réfléchit, la question divise la Chambre des communes et le caucus libéral. Bon nombre de députés libéraux sont d'avis que le gouvernement fédéral devrait, sans plus attendre, en appeler du jugement et le renvoyer devant la Cour suprême du Canada. Hier, les plus farouches opposants ne se faisaient pas prier pour dénoncer le jugement.

Toutefois, le temps que prend le gouvernement pour évaluer sa décision, s'il frustre plusieurs députés, sourit aux gais et lesbiennes ontariens qui en profitent pour se marier. « Nos téléphones ne dérougissent pas », a confié une employée de l'hôtel de ville de Toronto, précisant que les appels proviennent de partout au pays.

À Toronto, au moins 21 couples

gais avaient demandé une licence de mariage. À Ottawa, deux couples ont convolé en justes noces, s'ajoutant à ceux qui ont fait de même mardi, dans la Ville reine.

Le ministre Cauchon a admis que les mariages qui se déroulent seront reconnus, pour l'instant. « Les mariages qui prennent place actuellement sont effectivement des mariages légaux », a-t-il souligné, refusant de spéculer sur ce qu'il adviendra de la « légalité » de ces mariages si l'affaire est portée en appel. Si le plus haut tribunal du pays renversait le jugement, ces mariages pourraient ne plus être reconnus.

Des députés libéraux ont profité de la réunion du caucus, mercredi, pour exprimer leur point de vue et mettre de la pression sur le ministre de la Justice et le premier ministre Jean Chrétien qui, ultimement, prendront une décision. « Nous ne pouvons pas nous taire et ne pas contester l'arrogance juridique de ces trois juges ontariens », a fait valoir le libéral Pat O'Brien, qui siège au comité de la justice qui termine un rapport sur le sujet.

Ce jugement exécutoire « limite sévèrement le gouvernement », a dénoncé le libéral John McKay, membre du comité de la Justice. M. McKay croit que la tâche de déterminer la question revient au Parlement.

À l'opposé, d'autres croient qu'il faut mettre fin aux rebondissements judiciaires et se conformer aux tribunaux de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique, qui arrivent aux mêmes conclusions.

Pourquoi se contenter d'une seule compagnie aérienne alors qu'on peut échanger ses points parmi plus de 60 d'entre elles ?



Faites une demande maintenant et obtenez 7 500 points en prime.

Échangez vos points parmi plus de 60 compagnies aériennes du Canada et du monde entier grâce à la nouvelle carte Visa® Platine Voyages RBC Banque Royale®. Aucune période d'interdiction ne vous empêche de vous enlever où et quand vous le voulez. Vous obtenez un point par dollar dépensé, et vous pouvez échanger vos points RBC Récompenses™ contre des forfaits vacances, des voitures de location et plus encore. Ne souhaitez-vous pas qu'une carte-voyage vous offre autant de souplesse ?

Pour faire une demande, composez le 1-877-ROYAL® 2-9 ou rendez-vous au www.rbcbanqueroyle.com/voyagesplatine. Cette offre de points en prime se termine le 31 juillet 2003.



RBC Banque Royale

Une société membre de RBC Groupe Financier

Stressless
Vos meilleurs moments de détente

En cuir souple

EspritNouveau
1828, boul. Le Corbusier, Laval
Tél. : (450) 686-5055
www.esprit-nouveau.com

VENTE D'INVENTAIRE
sur items sélectionnés

Reproduction de meubles d'époque
(sur mesure)

Armoire audio-vidéo
Mobilier de salle à manger et de chambre.
Lampes et accessoires

Ouvert 7 jours

Latelier des Compagnons
1269, rue Van Horne, Outremont
(514) 277-5772

Michèle BASILIERES
436, rue Victoria, St-Lambert
(450) 465-8647

LOTO QUÉBEC Résultats
TVA, le réseau des tirages

Tirage du 2003-06-11

1 ^{er} numéro	2 ^e numéro	3 ^e numéro
928746	667773	390538
25 000 \$ décomposable	50 000 \$ décomposable	100 000 \$ décomposable

Numéros «Télé»

646622 non décomposable	550737 non décomposable	681869 non décomposable
----------------------------	----------------------------	----------------------------

649 Tirage du 2003-06-11
Complémentaire: 03 09 24 37 46 49 (14)

Quebec 49 Tirage du 2003-06-11
Complémentaire: 09 16 17 19 22 23 (15)

PANCO Tirage du 2003-06-11
01 04 08 12 17 19 20 21 23 26 29 32 34 37 42 46 50 57 66 68

Quintenne Tirage du 2003-06-11
3 4 290 1810

Extra Tirage du 2003-06-11
Numéro 193543

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

LES LUNDIS, MARDIS ET MERCREDIS À 18 h 25 SUR LE RÉSEAU TQS

| ASSURANCE-MÉDICAMENTS |

Hausse des primes pour deux Québécois sur trois

GILLES NORMAND

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec vient de décréter une hausse légère des primes et des contributions au régime public d'assurance-médicaments pour 66 % des personnes couvertes. Toutefois, la gratuité demeure totale pour 24 % des utilisateurs, tandis qu'un gel de ces coûts est maintenu pour une autre couche de 10 % des personnes qui y ont recours.

Ces modifications, découlant des nouveaux paramètres d'indexation établis ces dernières semaines, visent à récupérer 62 millions pour combler une partie de l'augmentation des coûts du régime, qui atteindra cette année entre 300 et 400 millions, prévoit-on au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le ministre responsable, Philippe Couillard, a expliqué hier, en conférence de presse, que cette hausse des contributions, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet, permettra de « garantir l'équilibre financier du régime d'assurance-médicaments, tout en maintenant l'équité entre les assurés du régime public et ceux qui ont une assurance privée ».

« Cette mesure est nécessaire pour assurer

la santé financière et même la survie de notre régime public tel qu'il est actuellement conçu », a insisté le ministre de la Santé.

Ainsi, la gratuité complète est maintenue pour les enfants et les étudiants à temps plein de 25 ans et moins, ainsi que pour les prestataires de l'assistance emploi avec contraintes sévères.

Les prestataires, sans contraintes sévères à l'emploi, de même que les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti maximal ne connaîtront cette année aucune hausse de contribution et continueront de ne payer aucune prime. Pour l'ensemble de ces personnes (10 % des assurés), la franchise mensuelle demeure fixée à 8,33 \$, et la coassurance (la portion du coût après la franchise assumée par l'assuré) reste à 25 %. Pour ces personnes, la contribution versée en pharmacie est limitée à 16,66 \$ par mois (200 \$ par année) et il n'y a aucune prime annuelle à payer.

Les personnes âgées qui reçoivent un supplément de revenu garanti partiel (12 % des assurés) verront leur franchise mensuelle passer de 9,13 \$ à 9,60 \$. Leur niveau de coassurance sera légèrement accru, passant de 27,4 % à 28 %, soit moins d'un dollar par mois. Pour ce qui est de la prime annuelle,

calculée en fonction du revenu de l'assuré, son maximum passera de 422 \$ à 460 \$ au moment de la déclaration de revenus.

Quant aux personnes âgées, qui ne reçoivent aucun supplément de revenu garanti, leur franchise mensuelle sera aussi fixée à 9,60 \$ et leur taux de coassurance à 28 % (moins de 1,50 \$ par mois dans la majorité des cas), tandis que la prime annuelle maximale est établie à 460 \$. Il en sera ainsi pour les adhérents (salariés sans régime privé, travailleurs autonomes, étudiants de plus de 25 ans), qui constituent la plus forte proportion d'assurés avec 40 % ou 1 282 003 adultes.

Le ministre a par ailleurs formé un comité multipartite pour étudier les prix des médicaments et faire ses premières recommandations d'ici à la fin de l'année. Ce comité sera formé de représentants de la RAMQ, du Conseil du médicament et du ministère de la Santé.

Quant aux assistés sociaux, auxquels le Parti libéral a promis la gratuité des médicaments durant la campagne électorale, cela ne surviendra pas avant 2004-2005. « Est-ce qu'on le fera d'un seul coup ou de façon graduelle ? Je ne sais pas, mais ce sera accompli à l'intérieur de notre mandat », a assuré le ministre Couillard.



Photo JACQUES BOISSINOT, Presse Canadienne ©
Le ministre de la Santé, Philippe Couillard.

Plaidoyer pour la propriété canadienne

Sheila Copps a 150 jours pour examiner le rapport sur l'état de la radiodiffusion

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le rapport de 1000 pages du comité permanent du patrimoine des Communes sur l'état de la radiodiffusion au pays, déposé hier après-midi en Chambre, a été accueilli dans un premier temps de manière favorable par la ministre responsable, Sheila Copps, qui s'est dite convaincue d'avance de la nécessité de conserver entre les mains des Canadiens les destinées de la radio et de la télévision.

« Une des questions clés sur lesquelles je serai très active, a déclaré M^{me} Copps à la sortie de la réunion du caucus libéral, est celle de la nécessité dans l'avenir de conserver la radiodiffusion entre les mains des Canadiens. C'est un élément clé du rapport. C'est important pour l'histoire et l'avenir du pays. »

La ministre a 150 jours pour exa-

miner en profondeur les 97 recommandations de l'ambitieux rapport et faire connaître ce qu'elle entend faire pour redonner un nouveau départ à un système dont les tares et les lacunes n'ont fait que s'aggraver au cours des 10 années du gouvernement libéral, si on en croit les partis d'opposition.

D'ailleurs la députée néo-démocrate et membre du comité, Wendy Lill, qui appuie totalement le rapport, a exhorté le gouvernement libéral à donner suite aux recommandations. « Les libéraux du clan Chrétien-Martin, a-t-elle affirmé, ont sapé les assises de notre diffuseur public national et ont porté atteinte au droit des Canadiens de jouir de la culture canadienne. Toute l'industrie canadienne de la radiodiffusion est en état de crise en raison des nombreuses années de compressions budgétaires sauvages et de l'absence totale d'une vision pour l'industrie. »

Le rapport, élaboré au cours des deux dernières années et demie et intitulé *Notre souveraineté culturelle : le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne*, propose, selon le président du comité, le député libéral de Lac-Saint-Louis, Clifford Lincoln, « une nouvelle vision audacieuse pour l'avenir du système ».

Menacée par l'envahissement des contenus américains, par la propriété étrangère et par l'absence de financement adéquat, la radiodiffusion canadienne a besoin d'une sérieuse remise en forme. En conférence de presse hier, en compagnie de M^{me} Lill, de Christiane Gagnon du Bloc québécois et de John Abbott de l'Alliance canadienne, Clifford Lincoln a rappelé que, sur les 26 pays de l'OCDE, le Canada se classait en 1999 au 22^e rang pour le financement public de ses radiodiffuseurs publics.

Le rapport, comme l'a révélé La

Presse dans son numéro d'hier, propose principalement une réforme fondamentale de la structure et de la composition du CRTC, le regroupement des lois sur les télécommunications en une seule, la création d'un seul ministère responsable de cette industrie (soit le ministère des Communications), une restructuration dans le sens d'une meilleure efficacité des programmes de soutien à la radiodiffusion, une nécessité pour les nouvelles instances créées de rendre compte au Parlement, la création du poste de contrôleur de la radiodiffusion intégré au bureau de la vérificatrice générale, des fonds nouveaux pour promouvoir la radiodiffusion communautaire et locale et, surtout, un financement adéquat et plus stable, notamment pour le Fonds canadien de télévision qui a été amputé de 25 millions cette année dans le budget de John Manley.

Les néo-démocrates, les conservateurs et les bloquistes ont approuvé le rapport du comité. Le Bloc a cependant publié un « rapport complémentaire » de 18 recommandations consacrées à la situation particulière de la radiodiffusion du Québec. « Pour bonifier le rapport, a déclaré Christiane Gagnon, il aurait fallu que cesse la non-reconnaissance de l'identité québécoise et l'utilisation de stéréotypes à l'égard des communautés. » M^{me} Gagnon reproche notamment au CRTC d'assimiler « les allophones aux anglophones pour déterminer un marché ».

L'Alliance canadienne a pour sa part émis un rapport dissident qui favorise un assouplissement des définitions du contenu canadien, laissant libre voie aux lois du marché et préconisant un financement en partie privé de Radio-Canada.

Fêtez papa et le Grand Prix au Newtown!

Les Ailes de la Mode

vous offre une panoplie d'idées-cadeaux pour la fête des Pères. Vous trouverez tout ce dont papa peut avoir envie – même la chance* de **gagner un des quatre soupers VIP pour quatre au Newtown**, la veille du Grand Prix, le samedi 14 juin.

*Remplissez un bon de participation chez Les Ailes de la Mode avant le 13 juin 18h. Détails en magasin.



Papa qui a tout!

Une idée-cadeau originale :

offrez à papa un maillot de bain

dernière tendance des grandes marques telles Shan, Body Glove, Tommy Hilfiger, Nautica, Timberland, Chaps, Swiss Army et Diesel.



Papa sportif

Chemises à manches courtes **West Coast**. Choix de couleurs et de motifs. Styles sélectionnés.

Prix imbattable à

29⁹⁵

(courant: 45 \$)



Papa branché

Chemise **Dekker** 100 % coton, effet froissé, manches longues. Choix d'imprimés.

Achat spécial :

59\$



Papa golfeur

Polo **Hugo Boss** 100 % coton piqué, manches courtes. Choix de couleurs.

95\$



Papa élégant

Coffret-cadeau **Acqua di Giò** de **Giorgio Armani** comprenant une Eau de toilette en vaporisateur 100 ml et un baume après-rasage 100 ml.

Le tout pour

105\$

(valeur de 157 \$)

AILES
LES AILES DE LA MODE

Complexe Les Ailes, centre-ville Montréal (514) 282-4537 • Mail Champlain (450) 672-4537

Carrefour Laval (450) 682-4537 • Place Ste-Foy (418) 652-4537

LA PORTER PARTOUT,
ÇA VOUS RAPPORTE!



LA CARTE-CADEAU
ÉLECTRONIQUE



Hans Blix s'en prend violemment aux « salauds » de Washington

Associated Press

LONDRES — Le chef sortant des inspecteurs en désarmement de l'ONU, le Suédois Hans Blix, ne mâche pas ses mots. Alors qu'il s'apprête à quitter ses fonctions à la fin du mois, Blix dénonce, dans une interview publiée hier à Londres, les « salauds » qui, à Washington, ont orchestré une campagne de dénigrement contre lui avant la guerre en Irak.

Dans les colonnes du *Guardian*, Blix souligne par ailleurs avoir subi des pressions de la part des responsables américains pour qu'il durcisse le langage des rapports portant sur les programmes présumés d'armement irakiens.

Blix, qui a dirigé pendant trois mois et demi une recherche infructueuse sur la présence d'armes illícites en Irak, affirme notamment qu'à « un niveau subalterne », il a probablement été la cible d'une campagne de dénigrement conduite par des responsables américains pour le discréditer.

« J'ai mes détracteurs à Washington. Ce sont des salauds qui répandent des faux bruits, et bien entendu, de choses ignobles dans les médias », souligne-t-il avant d'ajouter : « Non pas que je m'en souciais. C'était un peu comme une piqure de moustique du soir et que l'on retrouve au petit matin. Cela



Hans Blix

Photo ARCHIVES, La Presse

irrite. »

Blix, qui fêtera ses 75 ans à la fin juin, ne donne aucune précision sur ces « choses ignobles » colportées à son propos. Toutefois, dans une interview précédente, il avait affirmé que des responsables américains tentaient de saper son autorité au sein de son équipe en racontant aux médias qu'il avait caché au Conseil de sécurité des informa-

tions sur un drone (avion sans pilote) irakien. Une accusation qu'il avait rejetée en bloc.

Mais le régime de Saddam Hussein ne semble pas avoir été en reste. Ainsi Hans Blix raconte au *Guardian* que des responsables irakiens avaient également répandu des rumeurs affirmant notamment que Blix, marié et père de deux enfants, était en réalité « un homosexuel qui se rendait à Washington toutes les deux semaines pour y prendre ses instructions ».

À propos des inspections elles-mêmes et bien qu'aucune arme de destruction massive n'ait encore été découverte en Irak, Hans Blix répond qu'il est resté « agnostique » sur le fait de savoir si Saddam Hussein possédait effectivement ces armes peu avant la guerre en Irak.

« Nous ne pouvons exclure qu'ils puissent trouver quelque chose », dit-il à propos des forces américano-britanniques qui recherchent des armes interdites en Irak. Toutefois, il ajoute : « C'est vrai que les Irakiens se sont mal comportés et n'avaient aucune crédibilité, mais cela ne signifie pas nécessairement qu'ils étaient coupables. »

Mardi, le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a nommé le Grec Dimitri Pericos à la tête de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations unies (COCOVINU). Perri-

cos a été l'adjoint de Hans Blix pendant trois ans au sein de cette commission.

Le secrétaire d'État américain Colin Powell a assuré hier « ne pas être au courant » d'une campagne de calomnies de la part de certains responsables américains, dont s'est plaint le chef des inspecteurs du désarmement irakien Hans Blix.

« Je ne suis pas au courant d'une campagne de calomnies. J'ai la plus haute estime pour M. Blix », a déclaré le chef de la diplomatie américaine devant la presse après un entretien avec le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan à Washington.

« J'ai travaillé très étroitement avec M. Blix au cours des huit ou neuf derniers mois, et je sais que le président (George W. Bush) a lui aussi confiance en lui », a-t-il ajouté.

M. Annan a pris la défense du chef des inspecteurs de l'ONU, affirmant que c'était « un personne très professionnelle et très honnête », qui a « fait un très bon travail » et jouit « d'un respect universel pour son professionnalisme et ses efforts ». Il a également estimé que le diplomate suédois avait été victime de « certains articles de presse que je considère comme injustes, compte tenu du travail qu'il a fait », sans en dire plus sur ce point.

3240 victimes civiles et 183 GI tués en Irak

Associated Press

BAGDAD — Au moins 3240 civils sont morts en Irak en l'espace d'un mois de guerre, dont 1896 dans la seule agglomération de Bagdad, selon une enquête de cinq semaines menée sur place par l'agence Associated Press.

Plusieurs enquêtes ont été réalisées pour tenter de déterminer le nombre des victimes civiles dans Bagdad, mais l'Associated Press est la première à évaluer ces pertes d'un bout à l'autre du pays.

Le recensement de l'AP s'appuie sur les registres de 60 des 124 hôpitaux d'Irak, incluant presque tous les plus grands établissements du pays, et couvrent la période du 20 mars — date à laquelle la guerre a commencé — jusqu'au 20 avril, lorsque les affrontements ont quasiment cessé et que les forces américano-britanniques ont annoncé la proclamation prochaine de la fin des combats majeurs.

La plupart des 64 autres hôpitaux se trouvent dans des petites villes où les journalistes ne se sont pas rendus car ils se trouvent dans des zones dangereuses.

Le Pentagone a indiqué hier que le nombre de militaires américains tués depuis le début de la guerre en Irak le 20 mars totalisait 183 au 10 juin, dont 45 depuis la fin des grands combats le 1^{er} mai.

Retrouvailles Chirac-Blair

Agence France-Presse

PARIS — Le président français Jacques Chirac et le premier ministre britannique Tony Blair ont affiché, hier soir à Paris, leurs « convergences de vues » sur l'Europe et le Proche-Orient, manifestant la volonté de tourner la page sur leur brouille née de la guerre en Irak.

Après un dîner en tête-à-tête de plus de deux heures au palais de l'Élysée, les deux dirigeants ont cherché à montrer qu'ils étaient désormais prêts à travailler ensemble, en dépit de leurs divergences passées sur l'Irak.

« Quelles que soient les divergences que nous avons pu avoir sur

l'Irak, je suis convaincu qu'il est d'une importance vitale pour l'avenir de nos deux pays et pour celui de l'Europe que la Grande-Bretagne et la France travaillent étroitement ensemble », a déclaré Blair alors que Chirac était à ses côtés.

Ce dernier avait pris la tête du « camp de la paix » contre la guerre en Irak menée par les forces américano-britanniques, provoquant une forte tension avec Londres.

Le président français a aussi tenu à souligner qu'avec la Grande-Bretagne, « tout ce qui nous rapproche est infiniment plus fort que tout ce qui peut nous séparer ».

Les deux dirigeants ont ainsi af-

firmé la volonté de parvenir à un accord lors du sommet européen de Salonique, les 20 et 21 juin, qui doit examiner le projet de constitution de l'Union européenne élaboré par l'ex-président Valéry Giscard d'Estaing.

Appuyé par Paris et Berlin, ce projet vise à adapter les institutions européennes à une Union européenne élargie à 25 membres en 2004. Il prévoit notamment la création d'un poste de président stable de l'UE, ce qui mettrait un terme à l'actuelle présidence semestrielle.

La Grande-Bretagne s'oppose à une réforme d'ampleur et souhaite en particulier le maintien du droit de veto des États membres.

DIRECTEMENT DE L'IMPORTATEUR

Grande vente de meubles en rotin et en teck
(aussi en osier synthétique)



Vaste sélection pour l'intérieur et extérieur

Grandes réductions jusqu'à 70 %

INFLUENCE
ROTIN ET TECK

sur des collections de meubles en rotin haut de gamme (seulement au centre de liquidation à Saint-Hubert)

8493, boul. Décarie, Mont-Royal, sortie Jean-Talon

3919, boul. Taschereau, Saint-Hubert (Centre de liquidation)

3705, autoroute des Laurentides (A-15), Laval, sortie 10

1375, boul. Charest Ouest, local 1, Québec

Tél. : (514) 734-2801

Tél. : (450) 445-8678

Tél. : (450) 681-8443

Tél. : (418) 686-1121

Les heures d'ouverture : lun., mar. et merc. 10 h à 18 h • Jeu. et ven. 10 h à 19 h • Sam. 10 h à 17 h • Dim. 12 h à 17 h (seulement à Laval)

www.influence.ca

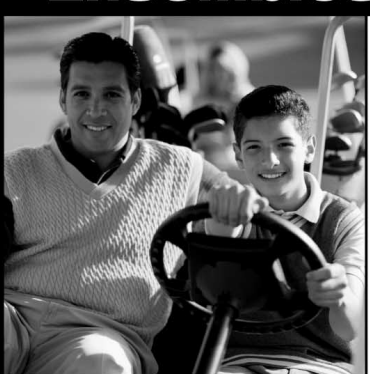
BERNARD TROTTIER SPORTS

Fête des pères

Liquidation de golf 2002-2003

jusqu'à 70% de rabais!

Ensembles complets de bâtons



- **Ensembles de bâtons** 11 morceaux (3 bois, 8 fers - 3 à PW) (HOMMES ET FEMMES)

TOP-FLITE

Ashley Golf

WILSON

SPALDING

à partir de 169⁹⁵\$

• **Ensembles de bâtons** 7 morceaux (2 bois, 4 fers et 1 fer droit) (HOMMES ET FEMMES)



à partir de 99⁹⁵\$

Bois individuels

- **Bois ORLIMAR** avec têtes en titane et tiges en graphites
 - «Hip 315» (tête de 315 cc)
 - «Hip 340» (tête de 340 cc)
 - «Hip 420» (tête de 420 cc)

se vendait: 549,95\$

399⁹⁵\$

- **Bois SPALDING** «Tour force» avec face en titane

79⁹⁵\$

POUR CHAQUE BOIS ACHETÉ de marque SPALDING TOP-FLITE Tourney Original

recevez GRATUITEMENT 1 douzaine de balles TOP-FLITE XL 2000 ou XL 3000 au choix



Toutes les collections de vêtements de golf pour hommes sont réduites de 20% à 70%

sunice golf

AUREUS

IZOD CLUB

TEHAMA

LYLE & SCOTT

DESCENTE

Tommy Bahama

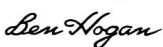
adidas

nike

Firethorn

PGA

Ashworth

Len Hogan

On a le golf dans la peau

BERNARD TROTTIER SPORTS

Greenfield Park

Pointe-Claire

Laval

3680, boul. Taschereau Greenfield Park

183D, boul. Hymus Pointe-Claire

2929, boul. St-Martin Ouest, (Centropolis) Laval

3150029A

**VENTE
PORTES OUVERTES**
12-13-14-15 juin 2003

Le motorisé
le plus vendu
au Québec!

**\$ Partez en vacances
à nos frais! \$**

(À l'achat d'un Safari Condo nous ferons les deux premiers versements.)*

POUR INFORMATIONS:

St-Nicolas:.....418-836-6664	Longueuil: 450-928-1549
1380, ch. Filteau 1-866-836-6664	Terrebonne:.....450-434-6653
Aut.20 (sortie 305)	Gatineau:.....819-669-9940
	Matane:.....418-737-4333
	Saguenay:.....418-522-0024

Safari Condo
www.safaricondo.com

* Basé sur un financement de 180 mois avant les taxes sur modèles 2003. Livrable au plus tard le 30 novembre 2003)

Cuba vilipende l'Union européenne

d'après AFP

LA HAVANE — Le gouvernement cubain s'en est pris avec virulence à l'Union européenne, accusée d'avoir « capitulé » devant Washington en annonçant, le 5 juin dernier, des mesures pour réduire ses relations avec La Havane en signe de protestation contre les violations accrues des droits de l'homme dans l'île des Antilles.

Les autorités cubaines ont annoncé que « plus d'un million » de personnes participeraient demain à des manifestations devant les ambassades d'Espagne et d'Italie à La Havane.

Ces manifestations constitueront une « première réponse de notre peuple à la honteuse position de l'Union européenne, complice de l'escalade agressive du gouvernement des États-Unis », selon un communiqué officiel lu à la télévision.

Le chef de la diplomatie cubaine, Felipe Perez Roque, a qualifié d'« hypocrites et opportunistes » les récentes mesures adoptées par les Quinze et a affirmé que l'UE a, « une fois de plus, capitulé face au gouvernement des États-Unis ».

Dans une déclaration officielle, première réponse à l'annonce européenne, le gouvernement cubain a affirmé que les Quinze

avaient voulu apporter « une nouvelle preuve de contrition et de repentir européen » après leur désaccord avec Washington sur la guerre en Irak.

Les pays de l'UE ont décidé à l'unanimité de limiter les visites gouvernementales de haut niveau effectuées dans le cadre bilatéral et d'inviter des dissidents aux cérémonies organisées à l'occasion des fêtes nationales.

Ils ont aussi décidé de procéder à la réévaluation de la position commune de l'UE à l'égard de Cuba et de réduire l'importance de la participation des États-membres aux cérémonies culturelles.

Roque a réservé ses pires attaques pour l'Espagne et son chef du gouvernement, José Maria Aznar, accusé d'être le « principal responsable » des représailles politiques de l'UE contre Cuba après les condamnations de 75 opposants, dont des personnalités de renom et des journalistes, à un total de 1454 années de prison.

« Monsieur Aznar, obsédé par son rêve de punir Cuba et devenu l'allié au petit pied du gouvernement impérial américain, a été le principal responsable du fait que l'Union Européenne ne soit pas parvenue à mettre au point une approche indépendante et objective envers Cuba », a déclaré le ministre.

EXPRESS INTERNATIONAL

Iran: Répression policière

PLUSIEURS milliers d'Iraniens sont de nouveau descendus dans les rues de Téhéran, hier soir, pour scander des slogans hostiles aux dirigeants de la République islamique, mais ont été empêchés de se rassembler par les forces de l'ordre qui ont bouclé le campus universitaire. Quelque 80 personnes ont été arrêtées lors de la manifestation de la veille, la première hostile aux dirigeants depuis des mois, a indiqué le ministre des Renseignements, cité par l'agence estudiantine Isna.

— d'après AFP

Liberia: Appel au cessez-le-feu

LE CONSEIL de sécurité de l'ONU a demandé aux forces gouvernementales et aux rebelles d'arrêter leurs combats immédiatement au Liberia et d'observer un cessez-le-feu. Dans une déclaration, le Conseil réclame que soient préservés « les vies et biens des civils innocents » et que ne soient plus violés les droits de l'homme et la loi internationale. Cette exigence survient après l'annonce que le président libérien Charles Taylor et la rébellion du LURD ont accepté le principe d'un cessez-le-feu, qui pourrait être signé d'ici la fin de la semaine.

— d'après AFP

Serbie: Policier extradé

L'ANCIEN chef de la sécurité de Slobodan Milosevic a été extradé aux Pays-Bas pour être jugé pour crimes de guerre devant le Tribunal pénal international (TPI) de La Haye. Responsable de la sécurité sous l'ancien président yougoslave et expert des opérations clandestines, Jovica Stanisic est arrivé à bord d'un vol commercial parti de Belgrade vers les Pays-Bas. Il a été écroué dans le centre de détention du TPI. Selon les procureurs de l'ONU, la police secrète serbe, sous les ordres de Stanisic, a perpétré des atrocités en Croatie et en Bosnie au début des années 90.

— d'après AP

États-Unis: Bush dégringole

LA COTE de popularité du président George W. Bush a sensiblement baissé depuis avril, passant de 73 à 57 % d'opinions favorables, selon un sondage de l'Université de Quinnipiac (Connecticut) rendu public hier. Ainsi, 57 % des Américains approuvent la façon dont George W. Bush remplit sa tâche, 35 % la désapprouvent. Ils étaient 73 % en avril lors d'un sondage similaire à se dire satisfaits de sa conduite des affaires. Ils ne sont qu'une minorité à approuver sa conduite de l'économie (45 % positifs, 50 % négatifs), la préoccupation numéro un des personnes interrogées : 61 % affirment en effet que l'économie les préoccupe plus que d'éventuels attentats.

— d'après AFP

**Q: Combien coûte l'installation gratuite
du système ExpressVu^{mc} et d'un deuxième récepteur ?**

R: Relisez attentivement cette phrase.



ExpressVu

1 87 SOUCOUE www.bell.ca/satellite
Passez à un magasin Espace Bell.



Et bien simple.

3150171A

Espace Bell

Dumoulin

BRAULT & MARTINEAU

LA MAISON
TELEPHONIQUE

FUTURESHOP

RadioShack

ÉLECTRONIQUE HI-FI

L'installation de base GRATUITE et l'installation gratuite du 2^e récepteur du Forfait 2 Télés, se terminent le 30 juin 2003. L'offre d'installation gratuite du deuxième récepteur s'applique sur le modèle 2700A. Les abonnés doivent faire installer et activer les récepteurs d'ici le 15 juillet 2003. L'offre d'installation gratuite ne s'applique pas aux résidents de condominiums, d'appartements ou d'autres immeubles à logements multiples, ni à la clientèle commerciale. Des frais réseau mensuels de 2,99 \$, avant taxes, s'appliquent à tous les abonnés. Vous devez acheter le système et le deuxième récepteur lors de la même transaction et tout l'équipement doit être installé par l'installateur lors d'une même visite. L'offre d'installation gratuite du système et du deuxième récepteur est réservée aux nouveaux abonnés résidentiels. D'autres conditions peuvent s'appliquer. Détails en magasin ou au www.bell.ca/satellite. Bell est une marque de commerce de Bell Canada; ExpressVu est une marque de commerce de Bell ExpressVu, société en commandite.

UN PROGRAMME DOUBLE LE LUNDI 30 JUIN

HOMMAGE À DJANGO REINHARDT

avec **BIRÉLI LAGRÈNE GIPSY PROJECT**, le violoniste **FLORIN NICULESCU**

et leur invité spécial **TCHAVOLO SCHMITT**

ANGELO DEBARRE ses musiciens

et son invité spécial **JAMES CARTER**

Commemorant le 50^e anniversaire
de sa disparition

RENSEIGNEMENTS :

Info Jazz Bell
514 871-1881 1 888 515-0515
www.montrealjazzfest.com

PLEIN FEUX
Salle Wilfrid Pelletier - PDA

La Presse

Billets en vente

Au Spectrum / www.spectrumdemontreal.ca

318, rue Sainte-Catherine Ouest

Aux comptoirs Admission / www.admission.com

(514) 790-1245

À la Place des Arts / www.pda.qc.ca

(514) 842-2112

RABAIS
POUR LES DÉTENTEURS LA CARTE
MASTERCARD BANQUE NATIONALE

Profitez d'un rabais de 25 par billet
lorsque vous utilisez votre carte
MasterCard Banque Nationale
pour régler vos achats de billets du Festival*.
*Certaines restrictions s'appliquent

**FESTIVAL
INTERNATIONAL
DE JAZZ
DE MONTREAL**



Forum

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
GUY CREVIER > Président et éditeur
PHILIPPE CANTIN > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
ÉRIC TROTTIER > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

L'eau du bain



ANDRÉ PRATTE
apratte@lapresse.ca

Plusieurs Québécois attendent avec appréhension le budget que déposera cet après-midi le ministre des Finances, Yves Séguin. Les déclarations maladroites de certains ministres, le ton du discours inaugural du premier ministre, les fuites publiées par les médias et l'agitation de lobbies ont contribué à susciter des craintes légitimes, mais excessives, parmi les citoyens. Serait-ce la fin du modèle québécois, de la social-démocratie au Québec ?

La plupart des Québécois, s'ils veulent une révision du rôle et du fonctionnement du gouvernement (sinon pourquoi auraient-ils élu le Parti libéral ?), ne souhaitent pas une « révolution du bon sens » à la Mike Harris. Autrement dit, ils ne veulent pas qu'on jette le bébé avec l'eau du bain. Par contre, la levée de boucliers à laquelle nous assistons ces jours-ci tend à faire croire aux gens que le bébé sera menacé dès que les libéraux toucheront l'eau dudit bain. Cette vision est erronée et abusive.

Dans l'analyse qu'on fera des mesures annoncées aujourd'hui par M. Séguin, il faudra faire bien attention de distinguer l'eau du bébé. C'est-à-dire qu'il faudra faire la différence entre les fondements du modèle québécois, qu'il faut préserver, et ce qui est accessoire ou ruineux.

> Contrôler les dépenses de l'État n'équivaut pas à la mise à mort de l'État providence.

Certains défenseurs des programmes sociaux font comme si les ressources financières du gouvernement du Québec, et donc des contribuables, étaient illimitées. Or, s'il est essentiel que le gouvernement assure toute une gamme de services publics, il ne peut et ne doit le faire qu'à l'intérieur des moyens de la société québécoise. Comme le disait Bernard Landry alors qu'il travaillait à atteindre le déficit zéro, lorsque le gouvernement n'a pas de marge de manoeuvre la social-démocratie n'est qu'une « vue de l'esprit ».

> Ajuster les règles ou la tarification des programmes sociaux n'équivaut pas à leur destruction.

Comme les ressources financières de la société québécoise sont limitées, la générosité des programmes sociaux doit l'être aussi. Lorsque le gouvernement du Parti québécois a conçu les Centres de la petite enfance, pourquoi n'a-t-il pas opté pour la gratuité des services de garde ? Parce qu'il n'en n'avait pas les moyens. Si les libéraux constatent que l'État ne peut plus se permettre d'offrir les garderies à 5 \$, pourquoi serait-ce un scandale ? L'essentiel, ce n'est pas le tarif de 5 \$; des garderies à 10 \$ représenteraient déjà un investissement social colossal. L'essentiel, c'est que l'État aide les parents, en particulier les moins riches, à obtenir des services de garde de qualité (publics ou privés) à un tarif raisonnable.

> Revoir les mandats des sociétés d'État ne signifie pas qu'on démantèle le modèle québécois.

Tous les États disposent d'outils pour appuyer le développement économique. Cependant, parce que ces instruments utilisent de l'argent public, ils doivent être gérés avec une extrême prudence, et leur mission doit être clairement définie.

Comme l'indiquent les rapports publiés hier par la vérificatrice générale, la prudence a fait défaut à la Caisse de dépôt, et ses anciens dirigeants ont interprété abusivement le mandat de l'organisme. Le rapport annuel publié la veille par la SGF laisse croire que le même diagnostic s'applique à cette société.

Nous verrons aujourd'hui quels sont les premiers gestes du gouvernement libéral pour réaliser son programme et assurer l'équilibre budgétaire. Les groupes de pression ont le devoir de réagir avec mesure et intelligence, plutôt que de mousser la panique.

Pour sa part le premier ministre devra ajuster son discours s'il veut assurer le succès de ces réformes. M. Charest doit convaincre les Québécois que les changements qu'il veut apporter conduiront à une société plus prospère et à des services publics de meilleure qualité. Il doit aussi démontrer que, comme il l'a dit dans son discours inaugural, le gouvernement libéral sera vraiment « un gouvernement de compassion ».

Contrôler les dépenses de l'État n'équivaut pas à la mise à mort de l'État providence.

L'omelette du métro



MARIO ROY
mroy@lapresse.ca

On ne fait pas d'omelette sans casser des oeufs, veut le dicton. Il n'est pas davantage possible de construire un métro sans creuser des trous. Fort bien, mais allez les creuser ailleurs, répliquent quelques citoyens d'Ahuntsic, où va sévir un des chantiers de construction du prolongement du métro vers Laval. Le creusage du tunnel incriminé se fait dans un parc, va coûter la vie à des arbres (entre 20 et 60, selon les sources) et risque de perturber le quartier pendant près de deux ans.

Aujourd'hui, la Cour supérieure doit émettre — ou refuser de le faire — une injonction stoppant les travaux.

Or, sans entrer dans le labyrinthe technique et légal du dossier, ce qu'il appartient au tribunal de faire, quelques évidences se dégagent qui ont des airs de déjà-vu, de faux prétextes ou de vraies incongruités.

La première est qu'on se trouve une nouvelle fois confronté au syndrome PDMC, « pas dans ma cour ». On a vu agir cette forme d'égoïsme collectif dans maintes autres affaires en fonction d'une stratégie, toujours la même, consistant à se présenter comme victimes des pouvoirs publics chargés d'assurer le bien commun. On connaît l'hypersensibilité des médias à l'égard des « victimes » : cette stra-

tégie est généralement payante.

La seconde concerne le prétexte environnemental invoqué. On pourrait dire que la cause entendue au Palais de justice est celle des *Arbres c. L'Agence métropolitaine de transport*... version végétale de ces procès du Moyen-Âge où des animaux étaient convoqués devant les magistrats ! Sans rire : réalise-t-on qu'on s'oppose ainsi à la réalisation d'un projet dont les retombées environnementales positives seront gigantesques — 50 000 citoyens transportés chaque jour et, éventuellement, 3000 voitures de moins sur l'île de Montréal ?

Ceci dit, les citoyens ont raison sur un point : l'espace de verdure concerné sera inaccessible et la qualité de vie des voisins du chantier sera diminuée pendant un bon bout de temps.

Quant au parc, rien à faire sinon de patienter jusqu'à ce qu'il soit restauré, et des arbres replantés, à la fin des travaux. D'autre part, l'AMT devrait en effet se préoccuper d'établir des relations sincères et suivies avec les riverains. De les informer régulièrement de la progression et des effets ponctuels des travaux. De prendre toutes les mesures nécessaires pour que le dérangement soit réduit à son minimum. Ce n'est pas une tâche impossible : on y est à peu près parvenu à Boston en creusant le *Big Dig* (l'enfouissement sur 14 kilomètres de l'autoroute 93), des travaux pourtant d'une tout autre ampleur que ceux prévus à Ahuntsic.

Il est néanmoins évident que, même en prenant toutes les précautions du monde, on ne pourra faire autrement que de casser des oeufs.

LA CANDIDATURE DE GAGLIANO REFUSÉE PAR LE VATICAN



Serge Chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

résidents de l'île.

Encore est-il est aberrant que l'on a éludé, dans cette lettre, le fait que les grandes structures municipales soient remises en cause aux États-Unis.

FERNAND LAVIGNE
Montréal

Tout à fait d'accord

TOUT À FAIT d'accord à ce que le maire Tremblay soit plus combatif en ce qui concerne la fusion-défusion de notre ville. Après tout, « l'ancienne ville » de Montréal compte une population plus élevée que les « anciennes » banlieues et la majorité des résidents de Montréal souhaitaient la fusion. Il y a plusieurs années, n'est-ce pas monsieur Claude Ryan du Parti libéral du Québec qui préconisait la fusion des municipalités ? Je me rappelle bien qu'il avait même mentionné que c'était très important pour l'économie et qu'un jour ce projet devrait devenir obligatoire. Monsieur Tremblay doit s'en rappeler puisqu'il a fait parti de cette couleur politique. Vous aurez compris que je suis d'accord pour : « Une île, une ville ».

THÉRÈSE LACROIX

Fondamentalisme politique

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau,
DANS VOTRE texte publié le 10

juin dans *La Presse*, (« Élitiste le PQ ? ») vous suggériez au parti de s'ouvrir d'avantage à la population, parce que le missionariat péquiste traditionnel était périmé. Vous avez bien raison, mais le problème est que l'opinion québécoise n'est probablement plus sur la même longueur d'ondes que vous et qu'il vous faudra plus que du missionariat.

Le vrai problème est que l'opinion publique a changé depuis les années 60. Le Québec est passé d'une époque collectiviste à une époque narcissique. Aujourd'hui les gens se foutent de l'État (une tour d'ivoire) et des partis (des brûlots de discorde) et ne s'intéressent qu'à eux-mêmes. Même le français sonne un peu démodé. L'indépendance, ce n'est plus une question de justice pour le citoyen, mais bien de prestige. Avoir un gouvernement à soi signifierait avoir une première place sur le podium, comme les autres. Point à la ligne ! Et si le Québec peut briller autrement, il va le faire. L'ambition de Jean Charest va chercher plus profond qu'on le croirait.

Mais vous vous entêtez à faire du fondamentalisme politique, comme les vieux marxistes. Ce qui se vend bien au parti, ne se vend plus au citoyen moyen. Vous êtes coincés entre deux cultures politiques de type différent. Un véritable défi pour vous.

MICHEL MAGNANT
politologue

Un cul-de-sac ?



PHOTO AP

Un autre attentat a fait 16 victimes israéliennes, hier, dans le centre-ville de Jérusalem.

la volonté de ces deux peuples car ils nous racontent des histoires à nous endormir debout à chacune des tentatives de négociation pour la paix. Des frontières se dessineraient demain matin, qu'une guerre dite légitime éclaterait au grand jour avec des armes lourdes ou de destruction massive, ce qu'Israël redoute. Mais accepter des frontières de la part des Palestiniens, c'est accepter qu'ils ont été vaincus, qu'ils se sont fait im-

poser leur nouveau territoire. C'est le cul-de-sac. Il n'y a qu'une seule façon d'empêcher ces deux extrêmes de se faire la guerre et ce serait la présence d'une force militaire internationale dirigée par l'ONU et ayant les pouvoirs d'intervenir pour imposer la paix dans cette partie du monde. Il n'y a pas d'autre espoir.

ANNIE LEBLOND
Québec

Forum

Garderies: l'heure des choix

Alors que le ministre des Finances, Yves Séguin, déposera aujourd'hui son premier budget, qui devrait nous en apprendre un peu plus sur les intentions du gouvernement Charest dans le controversé dossier des garderies, et alors que se prépare une manifestation de parents dans les rues de Montréal, samedi, nous publions dans cette page trois textes défendant divers points de vue dans ce dossier.

GIUSEPPE D'APRANO
L'auteur demeure à Verdun et est père de deux jeunes enfants.

À LA SUITE de tout ce qui s'est dit au sujet des garderies à 5 \$, au cours des derniers jours, je crois nécessaire de m'exprimer à mon tour.

En tout premier lieu, prétendre que le programme de garderies à 5 \$ est universel est un MYTHE, car le nombre d'enfants âgés de 0-5 ans au Québec est estimé à environ 450 000, alors qu'en 2001 on comptait 250 000 places de disponibles... Alors, où est l'universalité ?

Ce qui était universel, c'est le programme d'allocations familiales que le gouvernement québécois versait aux familles pour tout enfant jusqu'à l'âge de 18 ans. Ce programme d'allocations familiales était universel puisque TOUTES les familles y avaient droit, indépendamment de leur revenu.

Lors de la campagne de 1994, les péquistes ont promis de créer un réseau de garderies (promesse qui peut être louable en soi). Cependant, jamais les péquistes n'ont promis d'argent neuf pour cette politique à savoir familiale. Au contraire, afin de réaliser cette promesse électorale, le gouvernement Bouchard a aboli le programme d'allocations familiales universel afin de transférer l'enveloppe budgétaire au programme de garderie à 5 \$ (seules les familles à très faible revenu peuvent désormais bénéficier d'allocations familiales).

Le hic du programme de garderie à 5 \$ est que le gouvernement venait d'ÉTATISER le concept de garderie, car en même temps, il



PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

Giuseppe D'Aprano et ses deux enfants, Constantino, 1 an, et Laetitia, 4 ans, sont de fidèles utilisateurs des services de la garderie Rêves d'enfance, à Verdun.

décrétait un moratoire sur les garderies privées. Les péquistes ont ni plus ni moins créé une nouvelle structure étatique avec les CPE. Il s'arrogeait ainsi le droit de créer des places en garderie, comme bon lui semblait et d'en prendre le crédit. Pour se faire, il devait aussi investir dans le béton (i.e. l'infrastructure) et c'est là que le bât blesse car, une fois construite, cette structure doit être aussi gérée et entretenue.

Autre question qu'il vaut la peine de se poser : pourquoi le gouvernement péquiste n'a-t-il pas été capable de créer autant de place qu'il y avait de demandes ? Réponse : le coût du système est élevé, car le gouvernement construit les garderies (CPE), doit acheter l'équipement requis (lits, jouets, poêles, frigos, etc.), entretenir le tout et payer les travailleuses.

Le programme étant populaire en soi (qui ne voudrait pas payer le minimum pour faire garder ses enfants ?), il a néanmoins généré un certain nombre de distorsions.

Autre entourloupette qu'il vaut la peine de mettre en relief : chaque fois qu'Ottawa augmentait ses versements pour la petite enfance au gouvernement du Québec, l'ancien gouvernement péquiste se payait le luxe de diminuer d'autant la contribution québécoise au budget du ministère de la Famille... pour des raisons politiques évidemment !

Il faut un juste équilibre

Le problème actuel est que le programme populaire de garderies à 5 \$ ne réussit pas à combler la demande des familles. Il vaut la peine d'explorer d'autres horizons pour satisfaire les besoins des familles, comme par exemple en permettant aux garderies privées, familiales et les haltes communautaires de créer des places supplémentaires. Il est clair que le lobby des CPE va décrier toute ouverture vers le privé. Cependant, comme dans toute chose, il est important de ne pas avoir de monopoles (qu'il soit public ou privé). Il faut un juste équilibre. Cela favo-

rise l'émulation et force à donner de meilleurs services et à les adapter aux besoins du client.

En 2003, il est aberrant que les gouvernements s'impliquent à 100 % dans la construction et la gestion du béton. Le rôle des gouvernements est d'alléger le fardeau (peu importe soit-il) des familles de la classe moyenne. Pour y arriver, il faut faire des choix de société. Un programme de garderies est un exemple de choix de société.

Cependant, le rôle du gouvernement pour ce programme devrait plutôt se limiter à assurer que des places soient disponibles pour les familles qui en ont besoin, à des coûts moindres, que les horaires qui reflètent la réalité du 21^e siècle (i.e. pas seulement des places de jour, mais aussi de soir, fin de semaine), faire respecter les normes (éducation, sécurité, alimentation) par toutes les garderies (CPE, privées, familiales, communautaires).

Profit et qualité se contredisent

C'est ce que tendent à démonter des études sur la qualité des services de garde

GUY BELLEMARE,
LOUISE BRIAND
et ANNE-RENÉE GRAVEL

Les auteurs enseignent à l'Université du Québec en Outaouais. Ils ont récemment publié une étude de recherche intitulée « La qualité des services de garde à l'enfance. Un bilan de la littérature ».

LE GOUVERNEMENT libéral s'apprête à ouvrir largement la porte aux garderies à but lucratif en toute méconnaissance de cause. Si cette orientation gouvernementale se confirme, la qualité des services de garde au Québec diminuera.

Ce jugement repose sur les conclusions de recherches internationales portant sur la qualité des services de garde, qui confirment la supériorité des garderies à but non lucratif, contrôlées par les parents ; un modèle assimilable aux CPE i.e. des garderies privées à but non lucratif. Il est impératif que le gouvernement libéral impose un moratoire sur le développement des garderies à but lucratif jusqu'à ce qu'une étude soit réalisée : une étude qui vise-rait à comparer la qualité rendue par les services de garde en CPE et les services de garde à but lucratif, qui serait conforme aux standards internationaux et comparable à des études déjà publiées ailleurs dans le monde.

Des études étrangères montrent que les garderies à but non lucratif offrent une meilleure qualité de services de garde que les garderies à but lucratif ; pour le moment, l'orientation du gouvernement libéral repose sur une hypothétique, voire idéologique, supériorité du secteur à but lucratif, qui s'avère douteuse lorsqu'il s'agit des services de garde.

Les principaux résultats des recherches internationales sont effectivement éloquentes. Les garderies à but lucratif ont plus tendance : à réduire les services non directement observables par le parent-utilisateur (combinaison de groupes d'âge, fournir moins d'activités favorisant le développement, à moins respecter les menus affichés, etc.), à

créer de plus grands groupes d'enfants, et à négliger le remplacement des structures de jeux, des livres et des jouets pour favoriser davantage l'accroissement du taux de profit et de la valeur des actifs immobiliers ; la valeur des actifs immobiliers constituant une des sources importante de plus value.

Plus spécifiquement, une étude réalisée en Nouvelle-Zélande en 2002 (étude comparative longitudinale — 1990-2002 —, du fonctionnement de garderies à but lucratif et de garderies à but non lucratif, bénéficiant de ressources monétaires identiques) conclut que les garderies à but lucratif : engagent moins d'éducatrices formées, les paient moins et leur offrent de moins bonnes conditions de travail, ont des priorités budgétaires qui sont axées davantage sur le développement et la préservation de leurs actifs immobiliers plutôt que sur les salaires et la qualité des services, et laissent peu de place aux parents dans leur gestion. Les directrices des garderies à but lucratif intègrent davantage les analyses coûts-bénéfices dans leurs décisions tandis que les directrices des garderies à but non lucratif priorisent toujours la qualité du service dans leurs décisions.

Le 30 mai dernier, Sylvain Lévesque, président de l'Association des garderies privées à but lucratif du Québec, affirmait que les garderies à but lucratif génèrent des profits parce qu'elles ont deux fois moins d'éducatrices qualifiées, et parce qu'elles coupent dans les salaires du personnel et dans les frais de gestion. Or, les deux principales sources d'« économies » constituent justement les facteurs explicatifs les plus importants de la qualité dans les services de garde selon l'état des recherches à l'échelle internationale ; inversement, un haut ratio éducatrice-enfant et des bas salaires entraînent une détérioration de la qualité. Que le président de cette association avoue aussi candidement cette situation devrait inquiéter fortement nos élus, les parents et les futurs parents.

Trouver un consensus afin de sauver la politique familiale

NORMAND BRASSEUR

L'auteur est propriétaire de la garderie Coin-des-Lutins et vice-président de l'Association des garderies privées du Québec.

LA SEMAINE dernière, dans le but de répondre aux contraintes économiques du gouvernement Charest et en réaction à la pénurie de places en garderies vécue par les parents, l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ) a proposé un plan très simple au gouvernement. Un plan qui permet à la fois de préserver l'universalité du réseau des services de garde, d'économiser des fonds publics et de développer des places rapidement.

Les garderies privées ne sont pas responsables des excès financiers de la politique familiale. Pourtant, elles se font attaquer de toutes parts. Les groupes communautaires et les CPE se sont unis et s'entêtent à vouloir l'exclure de la politique familiale, pour des raisons purement idéologiques et corporatistes. Les objectifs visés par tous les groupes, incluant les parents, devraient pourtant être identiques et tendre uniquement vers le bien-être des enfants.

Quelle est la motivation réelle des CPE derrière cette attitude ? Les garderies privées participent à l'élaboration de la politique familiale depuis ses tout débuts mais les CPE refusent de travailler conjointement et utilisent tous les stratagèmes possibles pour exclure les garderies. Le ministère doit donc dédoubler les nombreux comités forçant, là encore, des dépenses inutiles.

Bien que les CPE aient de tout temps dénigré le réseau privé afin de promouvoir un monopole d'État, le temps aura prouvé que ce biais idéologique n'est qu'affaire de structure, et que ce modèle public n'augmente en rien la qualité, ni ne sert mieux ou davantage les enfants.

En voulant s'imposer comme l'unique modèle ils ne font que détourner l'attention du véritable débat.

Des normes de qualité identiques

Les garderies privées offrent elles aussi des places à 5 \$ selon les mêmes normes de qualité que les CPE. Elles reçoivent des subventions gouvernementales leur permettant d'offrir ces places à contribution réduite. La grande majorité des parents qui fréquentent les services de garde au Québec ne sauraient dire si leur enfant est inscrit à une garderie

privée ou à un CPE. Ce qui leur importe c'est qu'il soit en sécurité dans une installation conforme, où les normes d'hygiène sont élevées et que le service de garde soit doté d'un programme pédagogique stimulant.

Depuis l'avènement des garderies à 5 \$ en 1997, et même depuis la création de la Loi sur les services de garde à l'enfance en 1979, les garderies privées ont toujours offert des services sous la supervision du gouvernement, au même titre que les garderies sans but lucratif.

Qui pourrait croire que depuis les 24 dernières années, un gouvernement péquiste (16 ans au pouvoir) de même qu'un gouvernement libéral (8 ans de pouvoir) auraient pu tolérer un quelconque écart au niveau de la qualité des soins apportés aux enfants ? Aucun gouvernement de quelque allégeance qu'il soit ne saurait tolérer une qualité moindre dans l'un ou l'autre des établissements accrédités. Que dire des parents qui fréquentent les garderies privées ? Nous sommes convaincus qu'ils sont les meilleurs juges. Ils ne peuvent certainement pas tous faire erreur. (...)

Les garderies privées invitent les CPE à s'interroger. Crier à la catastrophe et réclamer le respect des engagements de l'État ne dispensent pas les CPE de faire le ménage dans leur propre jardin.

Comment freiner l'explosion des coûts qui, depuis 5 ans, ont augmenté de 500 % ?

Comment freiner l'explosion des coûts qui, depuis 5 ans, sont passés de 252 millions \$ à 1,2 milliard\$, soit 500 % d'augmentation ? Comment faire pour accroître la rentabilité des sommes investies dans des immobilisations dépassant le million de dollars ? Comment peuvent-ils contribuer à bonifier la proposition des garderies privées, et soutenir les parents avec un système de garde universel, offrant des places de qualité, répondant à des normes rigoureuses, à un coût abordable ?

Quelle est la proportion idéale d'installations publiques et privées pour l'ensemble du réseau ? Les garderies privées occupent actuellement 14 % du réseau. Selon la proposition présentée la semaine dernière elles occuperaient, à terme, un maigre 30 % du réseau, ce qui permettrait à la population de sauver plusieurs millions de dollars. Qu'y a-t-il là de si menaçant ?

En augmentant la contribution parentale progressivement sur trois ans, le principe d'universalité n'est pas remis en question et on maintient un coût raisonnable pour les parents. Il est également possible de réduire la contribution des plus démunis, en bonifiant le programme de soutien gouvernemental Apport. (...)


BUICK®
RENDEZVOUS CX 2003

PLUS DE POLYVALENCE

- Moteur V6 3,4 L de 185 HP
- Régulateur de vitesse • Télédverrouillage des portes • Vitres, portes et miroirs à commandes électriques • Lecteur CD

409\$/mois*
LOCATION 48 MOIS
TRANSPORT ET
PRÉPARATION INCLUS
TAXES EN SUS

0\$ comptant
0\$ dépôt de sécurité*

LOCATION 48 MOIS	
MENSUALITÉ	COMPTANT (ou échange équivalent)
409 \$	0 \$
328 \$	3 641 \$



0% DE FINANCEMENT À L'ACHAT PENDANT 60 MOIS

BIEN PLUS.

SUR PRESQUE TOUS LES MODÈLES*


CENTURY CUSTOM 2003

PLUS LUXUEUSE

- Moteur V6 3,1 L de 175 HP
- Boîte automatique à 4 vitesses à contrôle électronique
- Siège conducteur à réglage électrique en 6 sens
- Vitres, portes et miroirs à commandes électriques
- Roues en aluminium

348\$/mois***
LOCATION 48 MOIS
TRANSPORT ET
PRÉPARATION INCLUS
TAXES EN SUS

REGAL LS 2003

PLUS DE PERFORMANCE

- Édition Gran Touring
- Moteur V6 3,8 L de 200 HP
- Sièges avec assise en cuir avant chauffants • Boîte automatique à 4 vitesses à contrôle électronique
- Toit ouvrant vitré à commande électrique

368\$/mois***
LOCATION 48 MOIS
TRANSPORT ET
PRÉPARATION INCLUS
TAXES EN SUS

LESABRE CUSTOM 2003

PLUS DE CONFORT

- Moteur V6 3,8 L de 205 HP
- Sièges pour 6 passagers
- Sièges Catcher's mitt à appuis-tête autoréglables à l'avant
- Freins ABS aux 4 roues
- Traction asservie

468\$/mois***
LOCATION 48 MOIS
TRANSPORT ET
PRÉPARATION INCLUS
TAXES EN SUS


L'Association des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux modèles neufs 2003 suivants: Rendezvous (4BK26/R7A), Century Custom (4WS69/R7C), Regal LS (4WB69/R7A) et Lesabre Custom (4HP69/R7A). Photos à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. Frais reliés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels payables à la livraison. * Paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois sans versement initial (voir tableau). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 ¢ du km après 80 000 km. ** Dépôt de sécurité (Century Custom et Regal LS: 425 \$, Lesabre: 550 \$) et première mensualité exigés à la livraison. * Taux de financement à l'achat de 0 % disponible sur la plupart des modèles pour des termes allant jusqu'à 60 mois. Exemple de financement: 10 000 \$ à 0 %: 60 versements de 166,67 \$, coût en intérêts 0 \$, coût total de financement 10 000 \$. L'offre de financement à l'achat ne s'applique pas aux Saturn, Saab, Isuzu, Grand Prix 2004, Corvette, Cadillac, Hummer, fourgonnettes passagers et marchandises/coupés, Sierra/Silverado 2500/3500 cabines classiques et allongées (sauf G6P), Sierra/Silverado 2500/3500 à cabine multiplace et châssis-cabine, Sierra/Silverado 3500 HD châssis-cabine (style reporté) et aux camions série W et poids moyens. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de la Carte GM, des Diplômes et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Un échange de véhicules entre concessionnaires peut être requis.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.

